

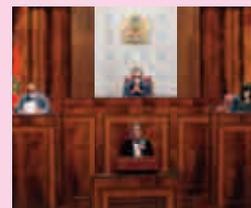
Le chômage dans une courbe ascendante

C'est chez les jeunes que le bât blesse le plus



Lire page 10

La Chambre des représentants adopte cinq accords internationaux



Page 2

Le ministère de la Santé aspire à plus de 18.000 tests par jour
On en est trop loin



Page 3

Le FBI et la CIA louent leur partenariat avec la DGST



Page 5

Kaizer Chiefs n'a pas encore obtenu de visa d'entrée pour le Maroc
Le forfait du Wydad se dessinerait au fil des heures



Page 22

La Chambre des représentants adopte cinq accords internationaux



La Chambre des représentants a adopté, lundi à l'unanimité, cinq accords internationaux, deux bilatéraux avec la Turquie et les Etats-Unis d'Amérique et trois multilatéraux portant sur l'interdiction des armes nucléaires, la sécurité routière et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

S'agissant des accords bilatéraux, il a été question du projet de loi n°54.20 portant approbation de l'accord portant amendement de la convention de libre-échange entre le Royaume du Maroc et la République de Turquie, fait à Rabat le 24 août 2020 et du projet de loi n°59.20 portant approbation de l'accord relatif aux immunités et privilèges entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, fait à Rabat le 1er septembre 2020, indique la Chambre des représentants dans un communiqué.

Les accords multilatéraux concernent, quant à eux, le projet de loi n°08.20 portant approbation du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Peilindaba), signé au Caire le 11 avril 1996, le projet de loi n°45.20 portant approbation de la Charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba, le 31 janvier 2016,

ainsi que le projet de loi n°60.20 portant approbation des statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, faits à Pékin le 29 juin 2015.

A cette occasion, la ministre déléguée chargée des Marocains résidant à l'étranger, Nouzha El Ouafi a souligné que ces textes s'inscrivent dans le cadre de la dynamique permanente que connaît la diplomatie marocaine, visant à élargir les partenariats du Royaume, à diversifier ses domaines de coopération et à poursuivre son ouverture aux différentes régions du monde, de manière à consolider son positionnement aux niveaux continental, international et régional, en application des Hautes directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La ministre a expliqué que le Maroc est devenu, ces dernières années, un acteur majeur dans le processus de partenariat stratégique Asie-Afrique, ainsi qu'au niveau régional et international multilatéral.

Le projet de loi n°54.20 portant approbation de l'accord portant amendement de la convention de libre-échange, du 7 avril 2004, entre le Royaume du Maroc et la République de Turquie, à titre exceptionnel, impose des droits de douane, pour une période de cinq ans, sur les produits industriels d'origine turque et inscrits à l'annexe I de cet accord,

pour atteindre 90% de la valeur des produits provenant du "pays le plus favorisé" en vigueur.

S'agissant du projet de loi n°59.20 portant approbation de l'accord relatif aux immunités et privilèges entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ce texte vise à consolider la protection dont bénéficient les consulats des deux parties vis-à-vis de l'autre partie, en clarifiant les immunités dont bénéficient les membres de la mission diplomatique et les membres de leur famille.

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, dont les statuts sont approuvés par le projet de loi n°60.20, est une institution financière multilatérale dont le siège est à Pékin. Elle vise à promouvoir le développement économique durable, à créer la richesse, à améliorer la liaison entre les infrastructures dans les secteurs productifs et à encourager l'investissement privé dans les projets d'entreprises et les activités qui contribuent au développement économique de la région, notamment en ce qui concerne les infrastructures. Le Maroc deviendra membre de cette banque une fois ses documents d'adhésion déposés, indique la même source.

Pour ce qui est de la Charte africaine sur la sécurité routière, elle vise

à mettre en place des politiques d'amélioration de la sécurité routière en Afrique, à développer des politiques nationales globales de sécurité routière, à accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux et continentaux et à contribuer à la coordination des efforts de sécurité routière au niveau du continent.

Cette charte entend, également, améliorer la coordination entre les partenaires au développement dans ce domaine, appuyer la participation du secteur privé, de la société civile, des organisations non gouvernementales et des institutions parlementaires aux questions de sécurité routière, et renforcer la compatibilité et l'harmonie entre les processus de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la sécurité routière.

Le projet de loi n°08.20 portant approbation du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, quant à lui, s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Royaume du Maroc à l'égard d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en la matière, en date du 11 décembre 1975, à travers un traité international conclu sous les auspices des Nations unies de ne pas fabriquer ou acquérir le contrôle des armes nucléaires, conclut le communiqué.

Le ministère de la Santé aspire à plus de 18.000 tests par jour

On en est trop loin

Pendant que la campagne de vaccination suit son cours avec plus de 700.000 personnes ayant reçu la première dose de l'antidote, et une volonté affichée par le ministère de la Santé de porter la cadence de vaccination à une moyenne de 80.000 quotidiennement, via la hausse du nombre de centres opérationnels à 900, les autorités sanitaires ont, par ailleurs, mis à jour le manuel de procédures de veille et de riposte à l'infection au Sars-Cov2.

Des modifications qui concernent notamment le nombre de tests réalisés chaque jour, et dont la baisse n'a pas échappé au ministère de la Santé. "Il a été observé une diminution du nombre de tests réalisés, malgré la dotation des régions en quantité suffisante de tests antigéniques rapides", souligne-t-il, tout en avouant que "cela rend difficile l'interprétation des données de surveillance au niveau de certaines régions". Dès lors, parler avec optimisme de cas d'infection en baisse tient plus d'un constat biaisé que d'une réalité actée.

En partant du principe que le variant britannique du Sars-Cov2, hautement contagieux, a d'ores et déjà été détecté sur le territoire national, s'écarter ainsi de la doctrine de la stratégie nationale de riposte qui tient en 3 mots : tester - traiter - tracer, s'avère être périlleux. Sans surprise donc, le ministère de la Santé a mis la barre un peu plus haut dans une circulaire datée du 8 février, en fixant l'objectif en termes de tests au niveau national à un seuil minimum de 129.200 tests hebdomadaires, soit 18.460 par jour. Mais cela est-il pour autant suffisant pour enrayer la propagation de nouveaux variants ? Rien n'est moins sûr.

Et pour cause, d'après plusieurs médias européens, dans un continent où les variants britannique, brésilien et sud-africain sont en circulation active, seuls certains tests PCR permettent de dire si un patient est infecté par une des souches mutantes du Covid-19 et notamment la souche britannique. En l'occurrence, un test PCR de la marque américaine Thermo Fisher dont la particularité est de détecter une anomalie dans un test positif. La seconde option est d'envoyer les prélèvements, à l'un des centres de référence, spécialisés dans le séquençage.

Au Maroc, les nouveaux variants ont également inquiété les scientifiques et leur dangerosité a interpellé les autorités sanitaires. En conséquence, le plan national de surveillance et de veille génomique, créé au mois d'avril, a logiquement été renforcé. Outre le dépistage de l'apparition ou de l'introduction de nouvelles variantes génétiques de la Covid-19 sur le territoire national, le plan vise également à évaluer l'impact des mutations sur la

transmissibilité et la sévérité du virus, ainsi que sur la performance des méthodes de diagnostic moléculaire, sérologique et antigénique. Sans oublier de déterminer l'impact des mutations sur l'efficacité vaccinale et confirmer les cas de réinfection avec la même souche virale.

Mais pour l'instant, les retours sont très rares et la communication est au compte-gouttes. En tout cas, sachant que les tests PCR ne se valent pas, il vaudrait mieux que les autorités sanitaires aient

visé juste lors de la production ou l'approvisionnement en kits de dépistage. Car il est évident que les laboratoires qui collaborent dans le cadre du plan national de riposte, seraient incapables, par la force des choses, de séquencer l'ensemble des tests pratiqués, surtout si ces derniers ne parviennent pas à détecter une anomalie dans un test positif comme cela est le cas avec les tests PCR de la firme américaine Thermo Fisher.

Un volet de la surveillance épineux qui requiert

une attention particulière afin d'éviter que le variant britannique ne prenne le dessus sur la souche classique. D'ailleurs, le fait qu'un seul cas du variant britannique ait été détecté au Maroc depuis près de deux semaines, devrait alerter les autorités. Mais à l'évidence, tous les projecteurs sont rivés sur la campagne de vaccination. Le faible nombre de personnes testées quotidiennement est le parfait

Chady Chaabi

L'assureur de l'agriculture depuis 1963

MAMDA

Avec une offre complète et innovante couvrant les assurances de personnes, et de dommages, notamment le bétail, les récoltes, les bâtiments, les outils de production ainsi que la responsabilité civile. MAMDA est toujours mobilisée aux côtés du monde agricole.

المؤمنات الزراعية
mamda

WWW.MAMDA-MCML.MA

“

Le variant britannique n'est pas décelable par tous les PCR

Un rapport parlementaire appelle à la mise en convergence des politiques et programmes de l'eau

Une convergence accrue des politiques et programmes de l'eau demeure un gage de l'efficacité de la stratégie nationale du secteur, a estimé le Groupe de travail thématique sur l'évaluation des politiques publiques à la Chambre des conseillers.

Dans un rapport dévoilé mardi lors de la séance annuelle consacrée à "La stratégie nationale de l'eau 2009-2020" présidée par Hakim Benchamach, président de la Chambre des conseillers, le Groupe de travail appelle à la mise en place de plans d'action régionaux pour gérer les ressources hydrauliques au niveau de chaque région.

Il convient à cet effet de tenir compte des spécificités de chaque région pour qu'elle puisse relever les défis actuels et futurs, tout en définissant les rôles et les responsabilités des parties prenantes afin d'y parvenir, relève le rapport.

Parmi les recommandations du Groupe de travail, figure l'élaboration d'une carte régionale pour la diversification de la production agricole compte tenu des ressources disponibles en eau, dans le souci de l'extension des superficies cultivées. Il s'agit aussi

d'accorder une attention particulière à la complémentarité entre les projets de barrages et les projets agricoles dans un esprit de valorisation de l'eau.

Le document insiste d'autre part sur la mise en œuvre effective de la politique climatique au niveau des villes et des espaces territoriaux, avec à l'appui les nouvelles prérogatives dévolues aux conseils régionaux en termes d'aménagement du territoire et de schéma directeur régional comme leviers de mobilisation à l'échelle territoriale.

Il appelle en outre à poursuivre la réalisation des barrages collinaires, tout en œuvrant à mobiliser les eaux de crues pour alimenter la nappe phréatique, et à promouvoir les cultures qui s'adaptent mieux aux changements climatiques.

Le Groupe de travail plaide aussi pour la protection des ressources en eau contre la pollution à travers une application rigoureuse des lois y afférentes et l'obligation de dépollution de l'eau usée et sa valorisation, en vue de son utilisation à des fins agricoles.

L'accent a été également mis sur la nécessaire concrétisation du principe de solidarité



en matière d'eau conformément à la loi en vigueur pour répondre aux besoins des provinces confrontées à des pénuries d'eau.

Sur le même ordre d'idées, le rapport recommande de mener des études sur les moyens d'évaluer les ressources disponibles en eau et d'agir pour leur protection contre les risques de surexploitation. Il appelle aussi à hâter l'adoption des décrets d'application stipulés dans la loi 36.15

relative à l'eau, afin de permettre aux intervenants d'accomplir leurs missions comme il se doit.

La promotion du rôle de la police de l'eau, le renforcement des moyens des agences des bassins hydrauliques en les dotant de ressources humaines suffisantes, et la mise en place de programmes de sensibilisation à l'économie de l'eau sont également parmi les recommandations du Groupe de travail.

Cette séance s'est déroulée en présence de Mustapha Ramid, ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Abdelkader Amara, ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, et Noureddine Boutayeb, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.

Lancement de cinq nouveaux grands barrages en 2021

Les chantiers de cinq grands nouveaux barrages seront lancés en 2021, pour une enveloppe budgétaire globale estimée à 4,8 MMDH et une capacité de 525 millions de m³, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de

l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Abdelkader Amara.

Intervenant lors de la séance annuelle de la Chambre des conseillers consacrée à la stratégie nationale de l'eau 2009-2020, le ministre a relevé

qu'il s'agit du barrage sur Oued Lakhadar, dans la province d'Azilal et des barrages de Taghzirt, dans la province de Béni-Mellal, Tamri dans la préfecture d'Agadir Ida-Outanane et d'Alkhanakro à Figuig, en plus du barrage d'Imfout, à Settata, qui fera l'objet de rehaussement.

Selon le responsable gouvernemental, ces chantiers interviennent dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027, aspirant ainsi à porter la capacité totale des barrages à 27 milliards de m³ à l'issue de ces travaux.

Il a relevé que durant la période 2009-2020, il a été procédé au lancement de 23 grands barrages, pour un coût global de 28,2 MMDH, ce qui permettrait de porter la capacité à 6,237 milliards de m³, précisant qu'il s'agit de sept barrages en exploitation et 11 en cours de réalisation.

Il s'agit, également, de cinq grands barrages pour l'année 2020, dont le coût global s'élève à 7.800 MDH, avec une capacité de 2.237 millions de m³, affirme le responsable, faisant remarquer que cette année est la première du

programme national d'approvisionnement en eaux potables et d'irrigation 2020-2027.

Concernant la stratégie nationale de l'eau, notamment le volet relatif aux 60 barrages programmés, dont ceux qui étaient en cours de réalisation en 2009, Abdelkader Amara a indiqué que 26 barrages ont été réalisés ou sont en cours de réalisation (dont 17 en exploitation), 18 ont été inclus dans le programme national 20-27 et au projet de plan national 20-50 et 16 n'ont pas été pris en compte, soit pour insuffisance des dispositifs de drainage et d'approvisionnement existants, soit pour inefficacité du projet due à une faible capacité.

Grâce à la politique proactive en matière de l'eau, initiée conformément à la vision Royale éclairée de feu SM Hassan II et consolidée par SM le Roi Mohammed VI, le Maroc s'est doté d'une importante infrastructure hydraulique, a-t-il souligné, précisant qu'il s'agit de 149 grands barrages d'une capacité globale de plus de 19 milliards de m³ et 133 petits barrages en exploitation.



Alain Joyandet, sénateur et ancien secrétaire d'Etat français

Le Maroc est le seul à pouvoir apporter de réelles perspectives de développement au Sahara

Le Maroc est "sans doute le seul à pouvoir assurer au Sahara" l'avenir qu'il attend et ainsi apporter à toute la région de réelles perspectives de développement économique, souligne, mardi, le sénateur français et ancien secrétaire d'Etat à la Coopération et la Francophonie, Alain Joyandet.

"Parfois l'histoire offre des opportunités qu'il ne faut pas laisser passer", souligne le parlementaire dans une tribune publiée dans le média français Mondafrique.

Il rappelle en ce sens que "durant des siècles, ce territoire, grand comme deux fois la France, que les Nations unies ne considèrent pas comme un Etat, a été ballotté au gré des conflits et des accords diplomatiques" et "découpé, après avoir été abandonné par les Espagnols".

Depuis ce moment-là, il y a plus de 40 ans, le conflit sahraoui perturbe toute la région et au-delà, relève le sénateur de la Haute Saône, et membre de la commission des affaires étrangères du Sénat, qui revient sur la situation actuelle du différend avec "de toute évidence", une "fragile" Algérie qui "semble avoir pris du recul, même si elle protège encore ce qui reste du Front Polisario", une Espagne,

qui "est partie en laissant une situation chaotique" et qui "n'est plus en mesure de revendiquer quoi que ce soit" et une Mauritanie qui s'est "sagement repliée dans ses frontières où elle retrouve actuellement une belle stabilité".

"Reste le Maroc...", affirme l'ancien secrétaire d'Etat français, soulignant à cet égard que "le Royaume marocain est sans doute le seul à pouvoir assurer au Sahara – où il dispose d'une excellente opinion publique – l'avenir qu'il attend et ainsi apporter à toute la région de réelles perspectives de développement économique. Le potentiel est très important".

Rappelant les différentes tentatives menées "sans succès" par la diplomatie multilatérale pour trouver une issue au conflit et les négociations organisées à Genève en novembre 2018 qui "n'ont pas abouti", Alain Joyandet note que l'option d'un référendum d'autodétermination est enterrée car elle est inapplicable.

Dans ce contexte, relève le sénateur français, la décision de Donald Trump de reconnaître la souveraineté du Maroc au Sahara et d'y installer une antenne consulaire à Dakhla "n'a pas déclenché de contestations internationales audibles".



Même l'Union africaine, "un temps très active", est restée "très discrète" tandis que l'Union européenne "n'a pas réagi beaucoup plus", observe-t-il.

A ses yeux, tout cela démontre que le moment est "peut-être favorable pour emboîter le pas aux Etats-Unis", ajoutant que cette initiative et les accords d'Abraham, accords de paix,

sont également une "contribution positive" au règlement de nombreux problèmes qui subsistent entre un certain nombre d'Etats africains et Israël.

"La France ne devrait pas rester indifférente à cette évolution dans le Nord de l'Afrique, d'autant que sa position n'est pas très éloignée de celle de Donald Trump", a-t-il affirmé.

L'Union européenne, quant à

elle, "ne peut pas rester insensible à cette situation nouvelle", d'autant plus que "l'avenir de l'Europe dépend tellement de la stabilité en Afrique et de cette région, tout particulièrement", souligne Alain Joyandet, qui conclut sa tribune sur une interrogation: "N'est-ce pas dans la bande du Sahel que se concentre aujourd'hui la majeure partie des dangers terroristes?"

Le FBI et la CIA louent leur partenariat avec la DGST

La Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) a reçu des messages de félicitations et de gratitude du Federal Bureau of Investigation (FBI - section de New York) et de l'agence de renseignement américaine (CIA) saluant le niveau de coopération distingué et de partenariat avancé qui les lient aux services de la DGST dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans l'objectif de garantir la sécurité et la sûreté des citoyens des deux pays. Un communiqué de la DGST indique que le chef de la section new-yorkaise du FBI a exprimé sa profonde gratitude et ses vifs remerciements pour la coopération et l'important soutien apporté par la Direction générale de la surveillance du territoire, notamment les renseignements précis qui ont été fournis en temps opportun, et qui ont permis de contribuer à la neutralisation du danger terroriste.

Ces renseignements, poursuit la même source, ont également permis d'accélérer l'enquête menée par le FBI au sujet du soldat américain en lien avec l'organisation Daech et qui planifiait un acte terroriste visant à tuer des soldats américains. Le message du FBI, ajoute le communiqué, a souligné que "grâce à la coopération et au fort partenariat liant la DGST et le FBI, nous sommes en mesure ensemble de garantir la sécurité de nos pays et la sûreté de nos citoyens, et d'assurer la sécurité pour tous", notant que ce message a réitéré la reconnaissance du FBI pour le soutien continu apporté par la Direction générale de la surveillance du territoire.

Le communiqué note également que le quartier général de la CIA à Washington s'est dit, pour sa part, "reconnaissant du leadership et du haut niveau de professionnalisme de la DGST, dans le cadre des efforts

sécuritaires communs, y compris ceux déployés en matière de lutte contre le terrorisme et les groupes extrémistes", faisant part de la considération de l'agence américaine quant au partenariat solide la liant aux services de la DGST.

Ces messages de remerciements et de gratitude de la part des agences de sécurité américaines interviennent suite aux renseignements précis fournis par la DGST au sujet des activités extrémistes d'un soldat américain, qui préparait des actes terroristes ciblant des intérêts et des soldats américains au Moyen-Orient, relève le communiqué. Ils soulignent, une nouvelle fois, l'engagement constant et immuable de la DGST à renforcer les mécanismes de coopération internationale de lutte contre les risques du terrorisme gommant les intérêts du Royaume et de ses partenaires régionaux et internationaux, conclut le communiqué.

Plus de 8.500 affaires en justice mises au rôle du 1^{er} au 5 février

Un total de 398 audiences ont été tenues à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 1^{er} au 5 février courant, au cours desquelles 8.581 affaires ont été mises au rôle, a indiqué mardi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

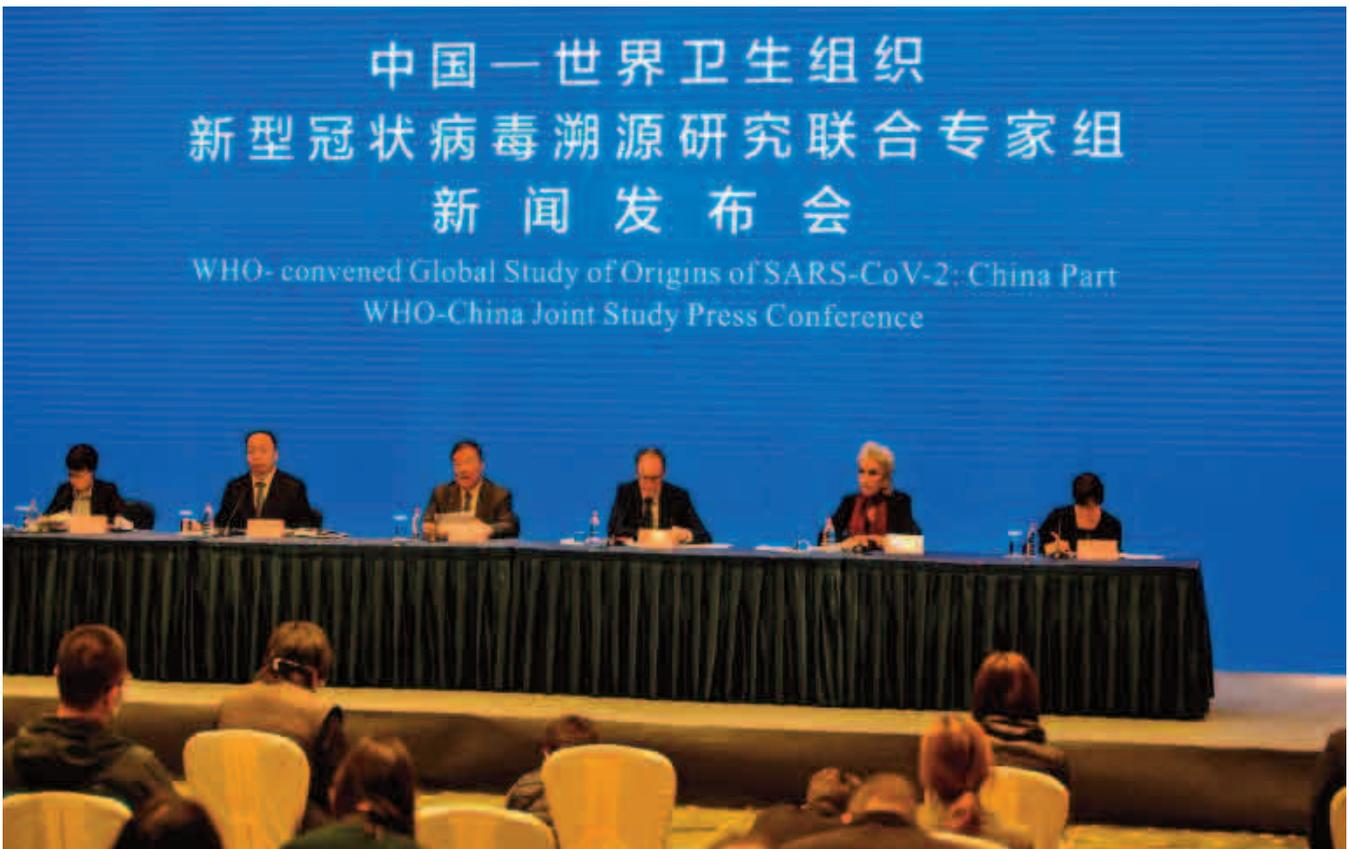
Le dispositif du procès à distance a été lancé pour concrétiser les valeurs d'ouverture et de communication concernant les différentes mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19, a souligné le CSPJ dans un communiqué, notant que plus de 10.000 détenus ont bénéficié du dispositif durant cette même période, sans avoir à se déplacer aux tribunaux.

Le Conseil a réitéré son engagement continu en faveur de ce chantier lancé au sein des différentes circonscriptions judiciaires du Royaume pour permettre aux tribunaux de s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables.

L'institution a dans ce sens mis en avant le sens de responsabilité et d'engagement de toutes les composantes du système judiciaire, tout en appelant l'ensemble des acteurs à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution préconisées, afin d'éviter les risques liés à la propagation de la pandémie.



A Wuhan, l'équipe de l'OMS se cantonne à des hypothèses sur l'origine du coronavirus



Des hypothèses et aucune certitude: après un séjour de quatre semaines à Wuhan en Chine, l'équipe internationale d'experts chinois et de l'OMS a annoncé mardi n'avoir pu percer les origines de la pandémie de Covid-19 qui continue de sévir dans le monde, entraînant de nouvelles restrictions.

Dernier pays en date à donner un nouveau tour de vis aux mesures de lutte anti-Covid, le Royaume-Uni a annoncé mardi que tous les voyageurs arrivant en Angleterre devront se soumettre à deux tests PCR, aux deuxième et huitième jours d'une quarantaine obligatoire de dix jours. Le pays le plus endeuillé d'Europe avec près de 113.000 morts craint de plus en plus d'être exposé à des variants du coronavirus potentiellement résistants aux vaccins.

Pour la même raison l'Espagne, qui a passé mardi la barre des trois millions de cas détectés, a annoncé que les restrictions imposées sur les vols en provenance du Royaume-Uni, du Brésil et d'Afrique du Sud seraient prolongées jusqu'au 2 mars.

En France, les autorités ont annoncé mardi que la barre des 80.000 morts liés au virus avait été franchie.

En Grèce, un confinement plus serré, surtout dans la région d'Athènes, va être mis en place, entraînant la fermeture des écoles et des magasins.

Depuis les premiers cas de coronavirus recensés en décembre 2019 à Wuhan, dans le centre de la Chine, le monde s'est barricadé en s'interrogeant sur l'origine d'une crise sanitaire dramatique qui a fait à ce jour plus de 2,3 millions de morts. Jugeant "haute-ment improbable" la théorie d'une fuite d'un laboratoire à Wuhan, les experts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont néanmoins échoué à identifier l'animal responsable de la maladie.

Une transmission du coronavirus depuis un premier animal puis un deuxième avant une contamination à l'homme est l'hypothèse "la plus probable", a indiqué Peter Ben Embarek, chef de la délégation de l'OMS, lors d'une conférence de presse qui était très attendue. Cette piste demande toutefois "des recherches plus

spécifiques et ciblées", a-t-il ajouté. M. Ben Embarek a également évoqué "la possibilité" d'une transmission du coronavirus "via le commerce des produits surgelés": "Il serait intéressant d'examiner si un animal sauvage congelé qui a été infecté a pu être un vecteur potentiel", s'est-il interrogé.

La transmission depuis un animal est probable mais celui-ci n'a "pas encore été identifié", a pour sa part déclaré Liang Wannian, le chef de la délégation de scientifiques chinois. En outre, "il n'y a pas assez de preuves [...] pour déterminer si le Sars-Cov-2 s'est propagé à Wuhan avant décembre 2019", selon Liang Wannian.

Cette mission sur les origines de la transmission du virus à l'homme a eu du mal à se mettre en place, la Chine semblant réticente à laisser venir ces spécialistes mondiaux de diverses disciplines comme l'épidémiologie mais aussi la zoologie.

La mission chinoise s'achève alors que d'autres experts de l'OMS ont examiné lundi le vaccin anti-Covid-19 d'AstraZeneca, dont l'efficacité est désormais en question pour les plus âgés et

contre le variant sud-africain du virus. Le vaccin AstraZeneca/Oxford, que le Royaume-Uni a été le premier à administrer massivement à sa population dès décembre, a déjà été approuvé par plusieurs autres pays et par l'Union européenne. Mais certains gouvernements ont préféré le recommander uniquement pour les moins de 65 ans voire 55 ans, faute de données suffisantes sur son efficacité pour les plus âgés.

Dimanche, l'Afrique du Sud a suspendu le démarrage de son programme de vaccination, qui devait avoir lieu dans les prochains jours avec un million de vaccins AstraZeneca, après une étude révélant une efficacité "limitée" contre le variant local du virus. Selon les premiers résultats de cette étude, ce vaccin est efficace à seulement 22% contre les formes modérées du variant sud-africain. Aucun résultat n'est encore disponible sur son efficacité contre les formes graves.

Il est "beaucoup trop tôt pour rejeter ce vaccin", qui est "une partie importante de la réponse mondiale à la pandémie actuelle", a toutefois assuré Richard Hat-

chett, qui dirige le CEPI, la branche recherche du mécanisme Covax, mis en place par l'OMS pour tenter de garantir une distribution équitable des moyens de lutte contre le Covid-19.

En Iran, c'est avec le vaccin russe Spoutnik V que le pays le plus touché par la pandémie au Proche et au Moyen-Orient a débuté mardi sa campagne de vaccination. Au Pérou, la campagne de vaccination avec le vaccin chinois de Sinopharm a débuté dans les hôpitaux de Lima pour le personnel médical.

La pandémie a fait près de 2,35 millions de morts dans le monde depuis fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'AFP mardi.

Plus de 135 millions de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées dans le monde, selon un comptage réalisé par l'AFP mardi.

A ce jour, au moins 90 pays ou territoires ont entamé leur campagne, mais près de deux doses sur trois (64%) ont été injectées dans des pays à revenu "élevé" (au sens de la Banque mondiale), qui n'hébergent pourtant que 16% de la population mondiale.

Le passeport vaccinal, une initiative qui divise les Européens

Plusieurs pays européens ont annoncé le lancement d'un passeport de vaccination contre le Covid-19, mais l'idée d'un tel laissez-passer divise au sein de l'UE.

La Grèce, soucieuse de sauver son industrie touristique, a soumis en janvier une proposition à la Commission européenne pour la mise en place d'un "certificat de vaccination" européen afin de faciliter les voyages au sein de l'UE. Ce pays a par ailleurs conclu lundi avec Israël un accord permettant à leurs citoyens respectifs ayant été vaccinés de voyager sans restriction dans ces deux pays.

Au niveau de l'UE, des discussions sont en cours entre les 27 sur des normes communes pour une reconnaissance mutuelle de certificats vaccinaux. Mais il n'y a pas de position commune à ce stade sur les droits qu'ils pourraient ouvrir.

L'Espagne n'a pas encore lancé de passeport mais les autorités y sont également favorables: ce peut être "un élément très important pour garantir le retour à la mobilité en toute sécurité", estime la ministre des Affaires étrangères, Arancha Gonzalez Laya.

Idem en Italie où le haut-commissaire du gouvernement en charge de la gestion de la crise sanitaire, Domenico Arcuri, jugeait mi-janvier que ce passeport n'était "pas une mauvaise idée" pour "permettre le retour au plus vite à une activité normale".

Suède et Danemark ont annoncé la mise en place de certificats électroniques destinés aux voyages à l'étranger, qui pourraient servir à accéder à des événements sportifs ou culturels, voire à des restaurants dans le cas danois.

L'Islande, qui ne fait pas partie de l'UE mais appartient à l'espace Schengen, a commencé fin janvier à délivrer



ces documents numériques censés faciliter la circulation entre les pays.

En Estonie, les passagers sont exemptés de quarantaine à l'arrivée s'ils peuvent montrer une attestation de vaccination, de test PCR ou sérologique. L'entreprise estonienne Guardtime a lancé un projet pilote de certificat pour les voyageurs, VaccineGuard. Ce pays, précurseur en nouvelles technologies, travaille avec l'OMS au développement de certificats de vaccination numériques.

Si l'OMS est favorable au principe

de certificats de vaccination pour suivre les campagnes dans les pays, elle se montre toutefois critique sur la mise en place de passeports vaccinaux comme pré-requis pour voyager par exemple.

En France, le gouvernement est réticent à cette idée à ce stade: "tout le monde n'a pas encore accès au vaccin, et on ne sait pas s'il empêche la transmission", soulignait en janvier le ministre de la Santé Olivier Véran, qui juge le débat envisageable "dans quelques mois".

Côté allemand aussi, les autorités sont opposées à une levée des restrictions pour la seule population vaccinée. Mais elles n'excluent pas cette possibilité dans le secteur privé: "Si un restaurateur veut faire une offre uniquement destinée aux personnes vaccinées, il sera difficile de l'interdire dans la situation juridique actuelle", selon la ministre de la Justice Christine Lambrecht.

En Belgique, pas question non plus de conditionner la participation à telle activité à la détermination d'un passe-

port vaccinal. Quant aux voyages, le pays attend le résultat des discussions au niveau européen et de l'OMS.

En Pologne, le gouvernement ne prévoit pas pour l'instant un tel passeport mais a lancé une application pour smartphones, "Vaccinés", qui permet à son détenteur d'éviter une quarantaine à son entrée dans le pays.

Dans l'UE, quelque 15,6 millions de doses ont été administrées à 12 millions de personnes, soit 2,7% de la population, selon des données officielles compilées par l'AFP.

La Corée du Nord a dérobé 300 millions de dollars de cryptomonnaies



La Corée du Nord a dérobé au cours des derniers mois plus de 300 millions de dollars de cryptomonnaies via des attaques informatiques destinées à financer ses programmes nucléaires et balistiques interdits, selon un rapport confidentiel de l'ONU.

Ce document, rédigé par un groupe d'experts chargé de contrôler l'application des sanctions prises contre Pyongyang, estime qu'"au total le vol de biens virtuels commis par le pays entre 2019 et novembre 2020 s'élève à environ 316,4 millions de dollars" (260 millions d'euros), d'après un Etat

membre des Nations unies.

Des institutions financières et des bourses ont été piratées afin de financer le développement des programmes nucléaire et balistique nord-coréens, selon ce rapport que l'AFP a pu consulter.

Une large majorité des recettes provenait de deux détournements commis fin 2020.

La Corée du Nord a déployé des milliers de pirates informatiques aguerris qui visent des entreprises et des institutions en Corée du Sud et ailleurs dans le monde.

Leur objectif est également de trouver des sources de revenus face aux multiples sanctions auxquelles le pays est soumis en raison de ses programmes d'armement.

Les négociations entre Pyongyang et Washington sont au point mort depuis l'échec du sommet de Hanoï en 2019. Une des raisons de

cette impasse a été l'absence de consensus sur les concessions que le Nord devrait faire en échange d'une levée des sanctions internationales pesant sur elle.

Le dirigeant Kim Jong Un a depuis montré, notamment lors de parades militaires en octobre et janvier, de nouveaux modèles de missiles et fait part de sa volonté de renforcer l'arsenal nucléaire du pays.

Les experts de l'ONU ont dit enquêter sur le piratage en septembre d'un échange de cryptomonnaies qui s'est soldé par le vol de 281 millions de dollars.

Quelques 23 millions de dollars ont été dérobés un mois plus tard lors d'une deuxième cyberattaque.

"Une première analyse des vecteurs utilisés pour l'attaque et des moyens employés ensuite pour blanchir les produits illicites font

apparaître de forts liens avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC)", selon le rapport.

Les capacités en matière de piratage de Pyongyang avaient été mises en lumière en 2014, lorsque le Nord avait été accusé d'avoir attaqué Sony Pictures Entertainment pour se venger du film "The Interview", une satire tournant en dérision Kim Jong Un.

Pyongyang est également soupçonné d'avoir volé en 2016 quelque 81 millions de dollars à la Banque centrale du Bangladesh (BCB) et en 2017 quelque 60 millions de dollars à la banque taïwanaise Far Eastern International.

Les pirates informatiques auraient intensifié les attaques des plateformes d'échanges de bitcoins, dont la valeur atteinte ne cesse d'augmenter.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PILON	↓ TIRE-AU-FLANC SPONSOR	↓ SYMBOLE DU NÉON	↓ ENZYME GUETTÉE	EN A ASSEZ	ENTIÈREMENT DÉVOUÉ	↓	DÉSIR	CONCRET
↳			POSSÉSSIF		EN ENTIER			
FIN DE VERBE		TÊTE DE TIGRE	MÉNAGE MUSE					
↳				EN KIT LETTRES DE NAMUR		LA 1 ^{ère} DAME USAGES		
BOSS						PRONOM PAREIL		
EN BOSNIÉ		ÉMINENT						PREMIÈRE PAGE
FIN D'ANNÉE		NAVET À L'HUILE	POINT	SAISON HISSENT				CATÉGORIQUE
FINAL	FIRMA-MENT					LANCÉE		
↳							AIGRE	EN BERNE RELATION
CARTE	FORME D'ÊTRE	TRANCHÉ	PRÉNOM FÉMININ			LETTRES DE WILSON		ZÉRO EN ANGLAIS
↳			EXIGE UN COMPLÈMENT					
TESSON			LETTRES DE GONERIL			PERSONNAGE BIBLIQUE		
SAISON			BOURRE LES CÔTES			À LA GOMME		

Solution mots flechés d'hier

OUTRANCE	A	ACCOMPTE	PETITE BRÛLE	C'ÉLIG	A	CHIFFRE ORDRE DE PRISE	E	DÉBOÏTE LA FIN DU JOUR	MASSE LABOR-VEUSE
BOUCAN	B	AROUF				MANTÉE DANS UN LIT	CRÛÈ		
	S	URIN	TRÈS COURT	PERSONNE INSOCCUBABLE			OURS		
COUTEAU LETTRES SÉRIÉ	S	R	AVIONS SANS PILOTES				DRONES	TROUPE ERIE	S
VILLE DE FRANCE	ZINC	H	LETTRES DE RÉART	E	ARTO	MYRIÈS	U	ARTICLE	LA
	C	A	HEURES SOMBRES	S	SOIR	QUARTIER DE REIMS	E	I	
VERBUS	V	S	BORGARD PÈRE ENLEVÉ	E	TUE	LETTRES DE TRAUZING MENTALES	U	M	
M	I	O	PRÉFÈRE UN MARI CACI	ORNA	ATTAGE DE PRAIS		AR	ANNONCE LAIE SUTIF	
EXCESSIVE	O	UTRANCIERE							
	O	N	GRAND PÈRE	BRÛLE	ACTION COMIQUE	LETTRES DE CRÈTE	R	RET	
VERSE	R	S	ALERTE SYMBOLISME				A	G	I
NOTE PETIT CLAP	O	B	MAINTIEN				R	A	S
DÉBUT PÂME	E	M	PUREUR				R	A	G
							E	S	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

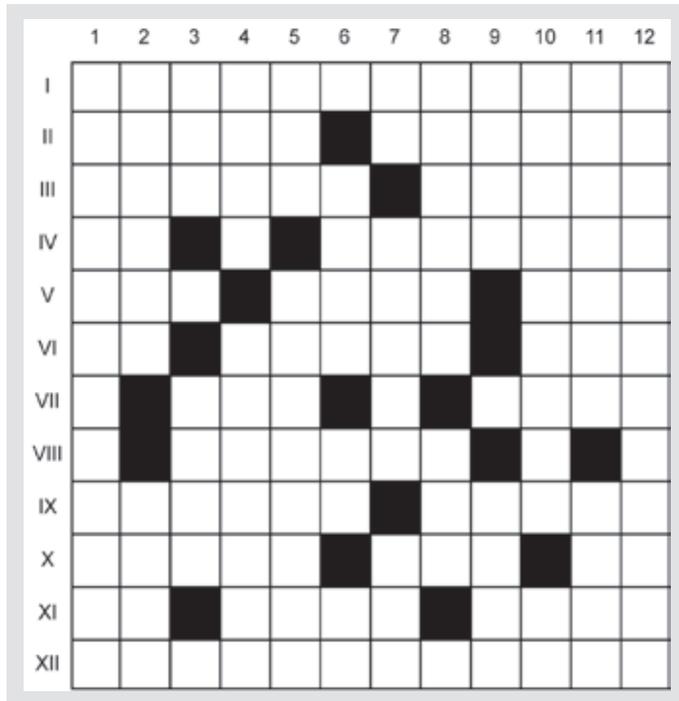
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT:

- I. Un homme dans le frigo.
- II. Travailler des fibres - Triester de la glycérine.
- III. Fines - Coupe.
- IV. Une gare moutarde ? - Fêter.
- V. Point cardinal - Mauvaise à laine - Société.
- VI. Note - Touches - Son inverse ne vas pas à l'endroit
- VII. A l'envers : croix - Marque de vieux pistolet-mitrailleur.
- VIII. Dignitaire.
- IX. Revient chez lui - Donna un nom à l'œuvre.
- X. Ne mentira pas forcément de la droite - Vieille pièce - Amazonien.
- XI. Est anglais - Alexandra connue - Poèmes.
- XII. Est dans la misère.

VERTICALEMENT:

- 1. Le fondement de tout être.
- 2. Les flics - Anneau de cordage.
- 3. Non dits - Un pneu éclaté...
- 4. Passé récent - Long discours.
- 5. Vieille bête - Prends sous son aile.
- 6. Les anglais ont trouvé le bon mot pour cette drogue - Article - Pour un docteur, pas un toubib.
- 7. Faut un peu de bile pour que ça bouge - Enlèvera - Commence à éliminer.
- 8. Pénétrant dans le cuir - La vraie note.
- 9. Virer du bas - Luliforme.
- 10. Pamphlet de Sieyès - C'est l'or.
- 11. Pas forcément camisolé.... - Passent sous la porte.
- 12. Batave.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	7				4						
3			8		5		6	1			
					1	7	3				
9			1		3	6	7				
6		7		2		1	5				
	1	5	7		9			8			
2		9	3								
1	6		2		4			7			
	4						8				

Moyen

	8		2								
	6			9						1	
	9	7		5		8	3				
	5	6			1						
3			4	6	7					8	
			5			6	1				
6	2		1			4	3				
1			2				6				
				4			7				

Difficile

		3		5	8						
				4	9	7					
	8		7		2						
									5		
	2	9			6	1					
1											
			9		8		3				
	4	5		7							
		7	6			2					

Expert

	3			4			1				
9			7							4	
				8		5					
		7	8				4	9			
1										6	
	9	6				1	7				
		8		7							
4					8						9
	2	1								4	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	5	9	8	6	7	4	3	1			
8	7	3	4	1	9	5	2	6			
1	4	6	2	3	5	9	8	7			
4	1	7	5	8	6	2	9	3			
6	9	8	1	2	3	7	5	4			
3	2	5	7	9	4	6	1	8			
5	3	4	9	7	8	1	6	2			
9	8	2	6	4	1	3	7	5			
7	6	1	3	5	2	8	4	9			

Moyen

7	8	3	2	6	5	4	9	1			
2	4	5	9	8	1	7	6	3			
1	9	6	3	4	7	5	2	8			
8	5	9	4	1	3	6	7	2			
6	7	1	5	9	2	3	8	4			
3	2	4	8	7	6	9	1	5			
4	1	2	6	3	9	8	5	7			
9	3	7	1	5	8	2	4	6			
5	6	8	7	2	4	1	3	9			

Difficile

2	4	8	5	9	6	7	1	3			
1	9	3	2	7	8	5	6	4			
5	7	6	1	3	4	9	8	2			
6	8	5	3	1	2	4	9	7			
3	2	4	9	8	7	6	5	1			
7	1	9	4	6	5	2	3	8			
4	6	2	8	5	1	3	7	9			
9	5	1	7	2	3	8	4	6			
8	3	7	6	4	9	1	2	5			

Expert

5	7	1	2	4	9	6	8	3			
8	4	3	6	7	1	2	5	9			
2	9	6	3	5	8	4	7	1			
9	6	7	5	1	4	8	3	2			
3	5	4	8	9	2	7	1	6			
1	2	8	7	3	6	9	4	5			
6	1	5	9	8	7	3	2	4			
4	8	2	1	6	3	5	9	7			
7	3	9	4	2	5	1	6	8			

Economie

Les raisons de la hausse des transferts des MRE

Les envois de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger (MRE) ont fait preuve d'une remarquable résilience durant cette période de crise liée au nouveau coronavirus (Covid-19), réussissant même à s'élever à près de 68 milliards de dirhams (MMDH) en 2020, soit une croissance de 5%. Mais comment s'explique cette hausse ?

Echappant à toute théorie, ce chiffre dépasse, largement et contre toute attente, les prévisions de Bank Al-Maghrib qui tablait sur une augmentation de 1,7%. Cette hausse inopinée a été attribuée dans un premier temps à la réouverture des réseaux et bureaux de transfert, après plusieurs mois de confinement général et une série de restrictions de déplacement, imposés dans une grande majorité de pays d'accueil de la diaspora marocaine, rapporte la MAP.

Au début de la crise de la Covid-19 au Maroc, ces transferts ont reculé respectivement de 14,6%, 8,8% et 1,6% pour les mois de mars, avril et mai et ce, avant de renouer avec la hausse dès juin dernier et se raffermir davantage à même d'atteindre des niveaux bien au-delà de ceux de 2019, malgré les lourdes répercussions de cette crise sur l'économie mondiale.

Les pertes de millions d'emplois et de revenus, notamment en Europe qui abrite l'essentiel de la communauté marocaine à l'étranger, n'ont fait que renforcer encore plus l'élan de solidarité sans équivoque non seulement chez la population marocaine, mais également entre les MRE qui ont démontré leur attachement à leurs proches et à leur mère patrie.

Cependant, nombreux sont les analystes qui estiment que le sens d'altruisme et de patriotisme dont ont fait montre les MRE n'explique pas, à lui seul, cette hausse imprévisible.

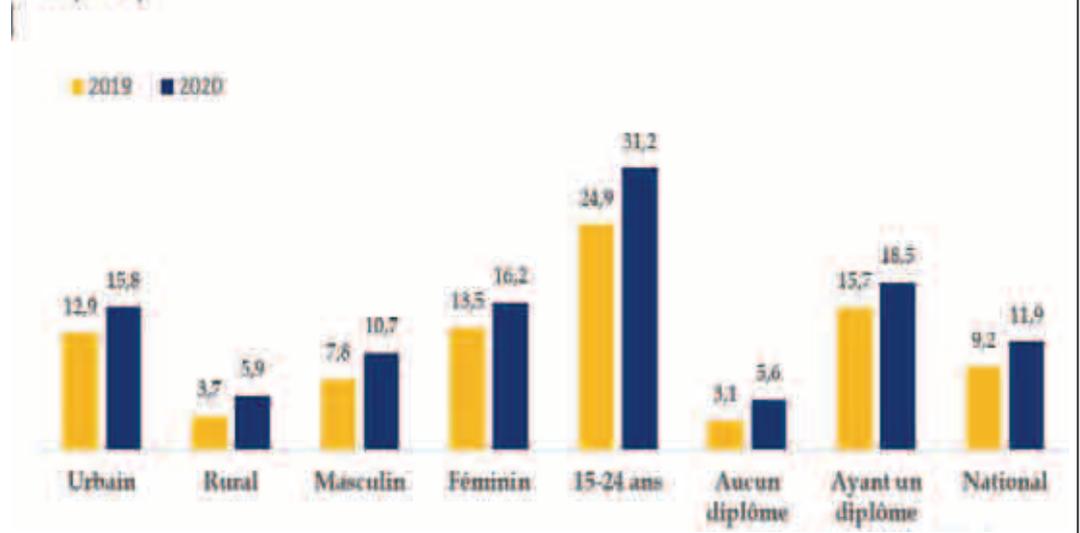
En raison des restrictions de voyage et de la fermeture des frontières de nombreux pays, ces analystes avancent l'argument de l'incapacité d'une grande partie des MRE, en 2020, de visiter le Royaume, ce qui tout logiquement induit une baisse significative de leurs dépenses dédiées aux voyages, lesquelles dépenses ayant été réorientées vers des envois de fonds.

Aussi, les flux informels, qui sont les apports en numéraire, notamment sous forme de cadeaux ou de dons effectués de manière directe par les MRE auprès de leurs proches, autrefois non comptabilisés, figurent désormais dans la statistique officielle des transferts. Ces flux étant transférés via des canaux formels, devant la difficulté des MRE de rentrer au Maroc. Malgré des pronostics misant sur un renversement de tendance vers le dernier trimestre de l'année 2020, les envois des MRE se sont maintenus en hausse. Au-delà de l'esprit de solidarité et en dépit de la crise qu'ils affrontent, les transferts d'argent de ces MRE continuent de représenter une importante source d'entrée de devises pour le Maroc, ainsi qu'une source de revenus pour une catégorie sociale en difficulté.

Le chômage dans une courbe ascendante

C'est chez les jeunes que le bât blesse le plus

Evolution du taux de chômage pour certaines catégories de la population entre 2019 et 2020 (en %)



Le Haut-commissariat au plan (HCP) présente dans une nouvelle note d'information les principales caractéristiques du chômage et du sous-emploi en 2020.

Moins d'une semaine après la publication d'un rapport relatif à la situation du marché de travail en 2020, le nouveau document «dresse le portrait de la population en situation de chômage et de sous-emploi en 2020 et son évolution par rapport à 2019», a indiqué l'institution publique.

Dans sa précédente note, le Haut-commissariat soulignait une détérioration de la situation du marché de travail en 2020 caractérisée par une destruction des postes d'emploi, une chute du volume horaire du travail et une hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité.

Une situation marquée par une hausse de 29% du nombre de chômeurs qui est passé de 1.107.000 à 1.429.000 chômeurs entre 2019 et 2020. Soit une hausse de 322.000 personnes résultant d'une augmentation de 224.000 chômeurs en milieu urbain et de 98.000 en milieu rural et enregistrée exclusivement parmi les personnes ayant déjà travaillé.

Dans sa dernière note d'information, le HCP relève la forte hausse du taux de chômage, particulièrement parmi les jeunes, les femmes et les diplômés, soulignant que le taux de chômage a bondi de 2,7 points, entre 2019 et 2020, passant de 9,2% à 11,9%.

Le Haut-commissariat rappelle qu'entre 2019 et 2020, ce taux s'est accru aussi bien en milieu rural

qu'en milieu urbain, respectivement de 3,7% à 5,9% et de 12,9% à 15,8%. Tandis que le chômage a affiché une progression aussi bien parmi les hommes que les femmes, respectivement de 7,8% à 10,7%, et de 13,5% à 16,2%.

Il est à souligner qu'en 2020, «cette hausse du chômage a concerné toutes les catégories d'âge, mais plus particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans dont le taux de chômage a augmenté de 6,2 points, passant de 24,9% à 31,2%», a noté l'institution.

Selon les dernières données recueillies, le taux de chômage a enregistré une hausse de 2,8 points parmi les diplômés, passant de 15,7% à 18,5% entre 2019 et 2020.

Si les diplômés de niveau moyen ont enregistré la hausse la plus importante de 3,1 points avec

un taux à 15,5%, les statistiques montrent que «cette hausse est plus prononcée parmi les détenteurs de certificats en spécialisation professionnelle (28,4%), de diplômés en qualification professionnelle (23%) et de diplômés et certificats de l'enseignement fondamental (14,1%)».

A en croire les économistes du Haut-commissariat, le taux de chômage des diplômés de niveau supérieur a, de son côté, atteint 23,9%. Il a enregistré sa forte hausse parmi les diplômés supérieurs délivrés par les facultés (26,1%), suivis des techniciens spécialisés et supérieurs (30,6%).

En hausse de 13,5 points par rapport à celle enregistrée en 2019, la part des chômeurs ayant déjà travaillé a atteint 56,2% en 2020, alors que celle des primo-demandeurs d'emploi a accusé une baisse de 43,8% l'année dernière contre 57,2% une année auparavant.

Le nombre de chômeurs ayant travaillé a augmenté de 331.000 personnes entre 2019 et 2020, passant de 473.000 à 804.000 au niveau national contre une baisse de 8.000 parmi les chômeurs n'ayant jamais travaillé, passant de 633.000 à 625.000, entre 2019 et 2020.

Commentant l'évolution de la part du chômage de longue durée (une année ou plus), le HCP note qu'elle a reculé de près de 12 points entre 2019 et 2020, passant de 68,2% à 56,3%. Et d'ajouter qu'en parallèle la durée moyenne de chômage est passée de 36 à 28 mois entre 2019 et 2020.

Quant à la part des personnes en chômage, dû au licenciement ou à l'arrêt de l'activité de l'établissement employeur, elle s'est de son

côté située, en 2020, à 38,7% contre 26,4% une année auparavant.

S'agissant du volume des actifs occupés en situation de sous-emploi, il «a augmenté au niveau national, entre 2019 et 2020, de 126.000 personnes, passant de 1.001.000 à 1.127.000 personnes, de 514.000 à 619.000 personnes dans les villes et de 487.000 à 508.000 à la campagne», a indiqué le HCP faisant ainsi savoir que le taux de sous-emploi a atteint 10,7% au niveau national, 10,1% en milieu urbain et 11,6% en milieu rural.

Concernant la part du sous-emploi lié à la durée de travail, le Haut-commissariat affirme qu'elle est passée de 38% à 58% durant la même période. Tandis que «le sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé a enregistré une baisse de 20 points passant, au cours de la même période, de 62% à 42%», a-t-il relevé estimant, dans ce contexte, que la population active occupée en situation de sous-emploi lié à la durée de travail, a atteint, en 2020, 655.000 personnes au niveau national contre 385.000 une année auparavant.

Quant à la hausse du sous-emploi lié à la durée de travail, qui a concerné tous les secteurs d'activité économique, l'institution publique a noté que «la hausse la plus élevée est relevée dans le secteur des BTP avec un taux passant de 8% en 2019 à 13,2% en 2020 (+5,2 points), suivi par le secteur de l'industrie y compris l'artisanat avec une hausse de 2,9 points, des services de 2,4 points et de l'agriculture, forêt et pêche de 2,2 points».

Alain Bouithy



Le nombre de chômeurs est passé de 1.107.000 à 1.429.000 entre 2019 et 2020, soit une hausse de 29%

Vignette automobile 2021 : Attijariwafa bank leader pour la 6^{ème} année consécutive

Le Groupe Attijariwafa bank est arrivé en tête de la campagne de paiement de la vignette sur les véhicules automobiles et taxe à l'essieu 2021, et ce pour la 6^{ème} année consécutive avec une part du marché de 41% en nombre et en volume.

“Les chiffres arrêtés au 31 janvier 2021 font ressortir une part de marché du Groupe de 41% à la fois en nombre et en volume de vignettes et taxe à l'essieu payées, avec un total de 1.058.931 vignettes encaissées contre 976.000 en 2020”, indique un communiqué du Groupe bancaire.

Une part prépondérante de ces paiements a été réalisée via des canaux digitaux (Attijarinet, Attijari

Mobile, Attijari CIB, Attijari Entreprises et “payvignette.ma”), avec une contribution de l'ensemble des réseaux physiques du Groupe, y compris le réseau Wafacash et le réseau de proximité affilié à la marque Fawatir, ajoute la même source.

“Grâce à la mobilisation du réseau Attijariwafa bank et de sa filiale Wafacash qui compte plus de 3.000 agences ainsi que le réseau de proximité affilié à la marque Fawatir qui compte plus de 4.500 points de vente, le Groupe démontre encore une fois son engagement et sa mobilisation pour l'accompagnement des projets nationaux, et notamment les projets de transformation digitale”, conclut le communiqué.

Baisse du chiffre d'affaires de Marsa Maroc en 2020

Le groupe Marsa Maroc a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2,75 milliards de dirhams (MMDH) au titre de l'exercice écoulé, en diminution de 5% par rapport à 2019.

Marsa Maroc et ses filiales ont traité un trafic global de 35,7 millions de tonnes (MT), en baisse de 6% comparativement à 2019, indique un communiqué de l'opérateur portuaire, attribuant cette évolution au recul de 6% du trafic des conteneurs à 922 KEVP (équivalent vingt pieds) et le repli de 6% du trafic de vrac et divers à 26,2 MT. Les investissements engagés par la SODEP S.A à fin décembre 2020 s'é-

levant à 319 millions de dirhams (MDH) et concernent l'acquisition d'équipements ainsi que des investissements en superstructure, précise Marsa Maroc.

Par ailleurs, l'endettement net du groupe à fin 2020 se chiffre à 756 millions de dirhams (MDH). Il est composé de 1,64 MMDH de dettes de financement, en hausse suite à l'émission obligataire réalisée par la filiale TC3PC et de 884 MDH de disponibilités en baisse sous l'effet notamment du don fait par la société au Fonds spécial de gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Quel avenir pour le marché du travail face à l'invasion de l'intelligence artificielle ?

L'intelligence artificielle a connu récemment un développement remarquable et s'est imposée comme un moteur majeur des nouvelles technologies telles que le big data, la robotique et l'Internet des objets, ce qui lui a permis de dominer une grande partie du paysage économique, culturel et social à l'échelle mondiale. En effet, l'intelligence artificielle peut se définir comme “l'intelligence affichée par les machines et les programmes pour simuler les capacités cognitives de l'être humain, à l'instar de la capacité d'apprendre, de déduire et de réagir à des situations non programmées dans la machine. Il s'agit également d'un champ académique concerné par la création des ordinateurs et des programmes capables d'adopter un comportement intelligent”.

Et si le progrès rapide de l'intelligence artificielle a suscité un sentiment de soulagement chez certains du fait des grands bénéfices que l'humanité tirera de son utilisation dans divers domaines de la vie, d'autres y voient un réel danger menaçant l'avenir du marché du travail, dans la mesure où la machine occupera de larges surfaces au détriment de l'être humain.

À la lumière de cette situation, de grands groupes de professionnels et d'employés commencent à s'inquiéter pour leur avenir, po-

sant des questions telles que “ma profession est-elle en sécurité?” et “les robots prendront-ils mon travail?”. Certains experts tentent de dissiper cette peur en affirmant que cette nouvelle technologie ne se substituera pas aux emplois et aux professions des personnes à l'avenir, mais au contraire, elle aura un impact positif en termes de facilitation des conditions de travail, de création de croissance économique et de réduction des prix, ainsi que de création de nouvelles opportunités d'emploi en recrutant davantage de personnels pour superviser l'automatisation.

Pour suivre la nouvelle ten-



D'aucuns y voient un réel danger dans la mesure où la machine pourrait détrôner l'être humain

dance, les individus n'auront qu'à développer, changer ou modifier leurs compétences pour préserver leur emploi à l'avenir, et pour qu'ils ne soient pas remplacés par des technologies qui font le même travail en ayant recours à l'intelligence artificielle, selon les experts. Quant à ceux qui s'inquiètent du “pouvoir” de l'intelligence artificielle, ils préviennent que cette technologie aura des répercussions négatives sur les emplois, à l'instar de ce qui s'est passé récemment lorsque des robots et des machines intelligentes ont pénétré le secteur industriel et remplacé l'être humain, ce qui a provoqué la perte de millions d'emplois dans le monde.

D'après eux, la récession économique que connaît la plupart des pays du monde constitue un facteur qui contribue à l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle, de sorte que les entreprises adoptent des plans pour réduire les coûts et licencier les employés, tout en faisant recours à la technologie de l'intelligence artificielle pour remplacer le travail des individus. De plus, le fait de s'appuyer sur des machines et des robots fonctionnant avec l'intelligence artificielle permettrait d'économiser beaucoup d'argent pour les entreprises et de réduire leurs dépenses, notamment en ce qui concerne le coût social de l'Homme (salaire, retraite et assu-

rance maladie et bien d'autres).

Ainsi, la machine dotée de l'intelligence artificielle peut remplacer des dizaines de salariés et travailler 24h/24 à une vitesse plus rapide que l'être humain, tout en n'ayant pas besoin de se reposer ni de prendre des vacances annuelles. A cet égard, Mostafa Ziani, professeur de l'informatique à la Faculté des sciences et techniques de Tanger, estime que si l'intelligence artificielle représente l'essence du saut qualitatif de la quatrième révolution industrielle, elle a tout de même engendré des craintes de “voir les robots prendre notre place au travail”.

Dans une déclaration à la MAP, M. Ziani relève que cette crainte trouve son origine dans certaines études qui ont révélé que d'ici à 2025, l'utilisation accrue des robots et de l'intelligence artificielle devrait changer le mode de certaines professions, qui pourront même disparaître complètement, chose qui menace environ 5 millions d'emplois dans les 15 plus grandes économies du monde.

Selon ces études, les métiers les plus menacés sont ceux qui ne nécessitent pas de grandes compétences et qui reposent sur la répétition, étant donné que les machines peuvent exercer ces métiers plus efficacement que les humains, notamment les métiers liés

à la construction, à la mécanique et à la maintenance...

Dans ce contexte, le professeur souligne la nécessité de soutenir ces métiers et emplois menacés pour leur permettre de mieux s'adapter aux mutations rapides du monde technologique, d'autant plus que les algorithmes dont dépendent les machines pour acquérir des compétences reposent sur les expériences humaines et l'accumulation d'informations.

S'il est difficile de savoir dans quelle mesure l'intelligence artificielle affectera le marché du travail, il est certain qu'elle redessinerait la cartographie des emplois futurs, ce qui se reflèterait dans de nombreux secteurs qui seront inévitablement touchés à divers degrés.

Ces transformations tangibles, et celles qui sont attendues dans un avenir proche, obligent les pays à développer des plans et des stratégies novateurs pour relever les défis posés par les nouvelles technologies, à travers, notamment, la qualification de leurs ressources humaines, la reconsidération de leurs programmes éducatifs et l'augmentation de leurs investissements dans le domaine de la recherche scientifique afin qu'ils soient au cœur du processus historique, et non en marge.

Par L'Houssain Essaddiki (MAP)

Nouvelle rencontre entre le CAM et les professionnels de l'agriculture

Le Crédit agricole du Maroc a tenu le mardi 2 et mercredi 3 février courants, quatre réunions dans le cadre de son cycle de rencontres avec les fédérations interprofessionnelles du secteur agricole visant l'accompagnement des professionnels pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Génération green 2020-2030.

Des échanges ont ainsi eu lieu avec la Fédération interprofessionnelle des fruits et légumes (FIFEL), la Fédération interprofessionnelle de l'argan (FIFARGANE), la Fédération interprofessionnelle du lait et la Fédération interprofessionnelle des fruits rouges (Interproberries), sous la présidence

de Tariq Sijlmassi (président du Directoire du Groupe Crédit agricole du Maroc), Mohammed Alamouri (président de la COMADER) et des présidents des fédérations sus-citées.

Ont également assisté à ces réunions, des représentants du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAMPDREF) et de l'ANDZOA pour la réunion avec la FIFARGANE.

Les réunions ont regroupé chacune les professionnels de chaque chaîne de valeur afin de discuter de la situation des filières concernées, mettre en exergue leur importance pour l'écosystème agricole marocain,

leurs spécificités, leurs contraintes et, surtout, faire le point sur leurs attentes vis-à-vis de la banque et leurs besoins en termes d'accompagnement notamment financier.

Au cours de chacune des quatre réunions, les intervenants ont souligné le rôle important du CAM dans l'accompagnement des filières agricoles et du secteur de manière générale, et son appui constant aux opérateurs en tant que partenaire historique de référence.

Les différentes parties se sont, par ailleurs, accordées sur la nécessité d'encourager l'entrepreneuriat et l'intégration des jeunes dans ces secteurs à travers un encadrement rapproché et des financements dé-

diés insistant sur le rôle prépondérant que les interprofessions sont appelées à jouer dans ce cadre.

Le Crédit agricole du Maroc a réaffirmé sa volonté d'accompagner ces filières et de renforcer son appui à travers tous les outils nécessaires afin de répondre efficacement aux besoins de l'ensemble des acteurs.

A l'issue de chaque rencontre, il a été convenu de mettre en place un cadre institutionnel impliquant l'ensemble des parties prenantes : MAPMDREF-INTERPROFESSION-CAM-COMADER afin de déployer des mesures de soutien adaptées et un dispositif d'accompagnement des opérateurs au cas par cas.

Django Django, lumière pop dans les ténèbres



“Glowing in the dark”, soit “Brillant dans le noir” : avec son nouvel album, le groupe britannique Django Django ne trompe pas sur la marchandise, exutoire pop à la période anxiogène actuelle.

Le disque, qui sort vendredi, a été “écrit avant l’arrivée du Covid-19”, avec, déjà, l’idée d’un “élan positif” en réaction aux nuages s’amoncelant autour du Brexit, comme l’explique au téléphone à l’AFP depuis le Royaume-Uni Vincent Neff, chanteur et guitariste du quatuor.

Le groupe, dont les membres viennent d’Angleterre, d’Ecosse ou d’Irlande du Nord — dans le cas de Vincent Neff —, était opposé à une sortie de l’Union européenne et a mal vécu l’atmosphère autour du processus.

“Londres, c’est comme un sanctuaire, une ville qui mélange des gens du Royaume-Uni et des gens du reste du monde, mais dès qu’on s’en éloigne,

on voit une Angleterre devenir très droite, nationaliste, repliée sur elle-même”, décrit le chanteur. Et le co-leader de la formation (avec le batteur/producteur Dave Maclean) de tacler un “pouvoir politique déconnecté des arts en général, de la musique en particulier”.

Mais ce n’est pas seulement l’île sur laquelle ils résident qui est devenue très angoissante aux yeux des Django Django. “Regardez Trump aux Etats-Unis, qui a plongé son pays dans un scénario de film malheureusement bien réel, Bolsonaro au Brésil, on a l’impression que ce genre de dirigeants se dupliquent”, dépeint Vincent Neff. “Mais Trump est parti, c’est le signe que les jours meilleurs reviennent toujours, c’est le message du disque”, poursuit-il. Et en attendant l’éclaircie, il est toujours possible de “s’échapper” par “l’esprit”, comme il le dit et le chante dans le titre “Free from gravity”, au

beau double sens qui peut se traduire par “échapper à la gravité terrestre/s’échapper des pesanteurs du quotidien”.

Une idée prolongée dans un clip rusé avec un enfant venu d’ailleurs caché sous un costume... d’extraterrestre. Pour cette vidéo, Django Django ne cache pas avoir filé la métaphore de l’aliénation induite par le confinement (“alien” en anglais signifie aussi “extraterrestre”).

Pour parfaire leur échappée belle sur disque, les Django Django ont convié du beau monde. On entend ainsi la Française Charlotte Gainsbourg sur “Waking up”. “On avait écrit cette chanson en pensant à une sorte de road-movie, un voyage de deux personnes, et on cherchait quelqu’un, et il se trouve que Charlotte est sur notre label (Because), que c’est aussi une actrice, avec un côté international, on s’est dit que ça ferait un bon contre-

point à mon accent nord-irlandais (rires)”, raconte Vincent Neff. Etiquetés à leurs débuts “chercheurs fous du rock-psyché britannique” (comme l’avait écrit Pitchfork, média américain référence de la scène indépendante), les Django Django poursuivent une ouverture pop et synthétique déjà saluée sur leur troisième et précédent album “Marble skyes”. “Glowing in the dark”, plus épuré que ses prédécesseurs, est clairement taillé pour la scène.

Les Django Django ont-ils peur d’avoir plus de difficulté à tourner hors du Royaume-Uni avec les conséquences du Brexit ? “Je pense que c’est davantage un danger pour ceux qui commencent, qui ont besoin de tourner à l’étranger pour créer du lien avec leurs fans; nous, on espère pouvoir tourner à l’étranger à l’automne”, conclut Vincent Neff.

“Enseignement et rendement”, nouvelle publication de la fondation “Bahitoune”



La Fondation “Bahitoune”, basée à Taza, vient de publier un nouvel ouvrage intitulé “enseignement et rendement... approche de la connaissance psycho-cognitive” du chercheur Ali Afarfar. De format moyen, la publication est le fruit de plus de quatre décennies de recherches dans le domaine de la psychologie cognitive, particulièrement dans le domaine de l’enseignement et l’apprentissage du point de vue de la psychologie cognitive. Dans la préface de l’ouvrage, son auteur, qui enseigne à l’université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, souligne que le livre, dont l’idée a été inspirée des différentes études et recherches produites par les intervenants dans l’opération d’enseignement et d’apprentissage, aborde cette problématique générale en quatre questions majeures. “Pourquoi nos enfants passent-ils

beaucoup de temps à l’école et pourtant le rendement d’un certain nombre d’entre eux est faible?, pourquoi nos enfants portent-ils un nombre important de livres dans leurs cartables et pourtant les résultats d’un certain nombre d’entre eux sont médiocres?, où se situe le problème?, est-ce chez l’enseignant? dans les programmes? dans la gestion administrative?, dans les méthodes pédagogiques? dans notre manque de compréhension et de maîtrise de la personnalité de l’élève? ou dans tout cela?, et comment booster le rendement des élèves?”, s’interroge-t-il. L’auteur explique, dans son ouvrage, que la réponse à ces questions nécessite la mise à profit de la pédagogie des objectifs et de l’éducation cognitive, tout en mettant en valeur les composantes de la personnalité de l’apprenant pour élaborer une référence cogni-

tive utile pour diagnostiquer l’erreur et la corriger, afin d’accroître le rendement, d’une part, et souligner le rôle de la formulation linguistique dans la résolution de problèmes mathématiques, de l’autre. Tout en focalisant sur deux principaux contextes, qui contribuent grandement à l’éducation des jeunes, à savoir la famille et l’école, l’auteur conclut, à partir des études incluses dans certains chapitres du livre, qu’“il nous est difficile d’améliorer le rendement de nos élèves sans les comprendre et pouvoir mettre en avant leur usage-cognitif”. Ali Afarfar a, à son actif, plusieurs ouvrages, dont “l’image de la femme chez l’enfant”, “les approches psychologiques contemporaines”, “la relation de l’émotionnel et du cognitif” et “l’édification d’un test pour mesurer l’intelligence des enfants marocains”.

Jennifer Lawrence blessée au visage lors d'une explosion en plein tournage



En février 2018, après le tournage de *EX-Men Dark Phoenix*, Jennifer Lawrence annonçait à la grande stupeur de ses fans qu'elle prenait une pause dans sa carrière d'actrice. Un break que la star de *Hunger Games* avait justifié à l'époque par un besoin impérieux de souffler, elle qui n'a pas arrêté de tourner depuis qu'elle a été révélée par le film *Winter's Bone*. "Je suis consciente d'être très chanceuse mais j'ai besoin de m'éloigner quelque temps de Hollywood. J'ai envie de profiter un peu plus de la vie !" avait-elle alors expliqué lors d'une interview qu'elle avait accordé à *Télé-Loisirs*. Entretemps, elle a aussi rencontré l'amour en la personne de Cooke Maroney, un marchand d'art américain. Le couple s'est fiancé en mai 2019 avant de se marier cinq mois plus tard, à l'abri des journalistes et de la presse people.

2021 marque donc le retour de la jolie blonde aux affaires. Elle fait partie de l'aréopage de stars attirées par Netflix dans ses filets, pour son line-up de films à sortir dans le courant de l'année. Repoussée à cause de la crise sanitaire, *Don't look up* est entré en tournage depuis la fin novembre. Jennifer Lawrence y donne la réplique à Timothée Chalamet, Leonardo DiCaprio, Cate Blanchett et Meryl Streep sous la direction d'Andy MacKay (*Vice*). Un casting dingue pour une comédie grinçante typique de son réalisateur, au pitch prometteur : persuadés qu'une météorite s'apprête à détruire la Terre, deux astronomes peu crédibles aux yeux de la population se lancent dans une tournée médiatique pour la prévenir de la probable et inévitable fin du monde... Mais, vendredi dernier, Jennifer Lawrence s'est fait une grosse frayeur : sous les coups d'une heure du

matin, l'actrice a été victime d'une explosion de verre sur le plateau de son nouveau film. Selon le site TMZ qui rapporte l'info, il s'agissait du tournage de la scène finale, incluant donc l'explosion de la fenêtre d'un restaurant.

Malheureusement, la scène a été mal réglée et des morceaux de verre ont atteint le visage de l'actrice, la blessant à l'oeil. "La paupière de Jennifer a été coupée et le sang n'arrêtait pas de couler" a rapporté TMZ. L'actrice de 30 ans a été rapidement secourue par les urgences et transportée à l'hôpital le plus proche. Le tournage a été immédiatement suspendu. Toutefois, plus de peur que de mal : une source citée par le site indique que Jennifer Lawrence a été soignée avec succès et qu'elle est retournée sur le tournage dès lundi, après un week-end de repos. Il en faut plus pour mettre à terre la Katniss de *Hunger Games* !

Bouillon de culture

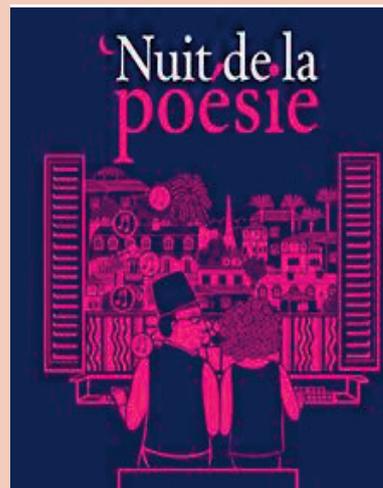
Nuit de la poésie à Fès

L'Institut français de Fès (IFF) vient de lancer un appel à participation à la 4ème Nuit de la poésie, qui se déroulera le 26 mars prochain. Cette édition, qui se tiendra dans le cadre du 23ème Printemps des poètes et de la semaine de la Francophonie, explorera la thématique du désir sous ses différents aspects.

D'après le règlement, les candidats sont appelés à envoyer un seul poème -en français- de leur création par mail à la médiathèque de l'IFF (hassan.idbrahim@institutfrancais-maroc.com) avant le premier mars.

Les poèmes seront soumis à un comité de lecture, qui désignera les gagnants pour chacune des catégories : enfants, adolescents, adultes.

Les lauréats seront invités à venir partager leurs textes lors de la remise des prix le 26 mars, ou, si la situation sanitaire ne le permet pas, seront invités dans le courant du mois de mars à l'Institut pour la réalisation d'une capsule vidéo, qui sera diffusée lors de la nuit de la poésie du 26 mars sur les réseaux sociaux de l'IFF.



"Griffes du destin", nouveau roman de Aziz Hasbi



"Griffes du destin" est l'intitulé d'un nouveau roman de l'écrivain Aziz Hasbi, paru récemment aux éditions "Bouregreg", dans lequel il raconte un voyage riche en événements et en leçons d'un ancien colon (Jean). Il passe en revue son expérience au Maroc et le privilège dont il a joui de compter des amis dans un milieu rural traditionaliste par excellence et différent à souhait du monde européen et chrétien, et pense aussi au coup de foudre qui a attiré l'une à l'autre "Adèle et Belaid", deux êtres que tout oppose. Le roman évoque des situations où l'amitié et parfois l'amour rapprochent des personnes des deux mondes, certains de ces rapports ont connu une effectivité et beaucoup d'autres sont le produit d'une imagination inspirée par la mémoire fertile des gardiens des

mythes du village.

L'amour et l'amitié sont des sentiments qui défient souvent les obstacles et les frontières, ils ont leur propre langage et leurs motivations n'obéissent pas aux standards des autres affectés et ressentis. Prospérant plus facilement dans des conditions favorables, ils peuvent également naître et forcer sur toutes sortes de terrains et s'adapter à toutes les difficultés. L'auteur aborde également, dans ce roman, l'histoire de la relation singulière qui s'est créée entre le Maroc, un pays d'Islam que la géographie et l'histoire ont confronté au monde extérieur dans des rapports d'échange tout à la fois pacifiques et hostiles. Professeur de l'enseignement supérieur, Aziz Hasbi a occupé plusieurs postes, notamment de ministre, d'ambassadeur et de recteur d'université.

Omar Bensaid, directeur régional du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports à Drâa-Tafilalet

Nous allons accorder davantage d'attention au patrimoine

Entretien

Le directeur régional du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (département de la Culture) à Drâa-Tafilalet, Omar Bensaid, aborde, dans un entretien accordé à la MAP, plusieurs questions liées au secteur culturel au niveau régional, notamment les mesures adoptées pour dépasser les contraintes imposées à ce domaine par la pandémie du nouveau coronavirus et ses perspectives futures



Quelles ont été les conséquences de la pandémie du nouveau coronavirus sur le secteur culturel dans la région ?

Les conséquences de la pandémie du Covid-19 qui a touché le Maroc, tout comme l'ensemble des pays du globe, se font ressentir encore sur plusieurs secteurs, dont celui de la culture qui n'a pas été épargné.

Plusieurs événements culturels programmés en 2020 ont été ainsi annulés, alors que des projets de création d'infrastructures culturelles dans la région de Drâa-Tafilalet ont été perturbés.

Parmi les activités culturelles régionales annulées durant l'année écoulée, figurent la 26ème édition de Festival de Sijilmassa du malhoun à Rissani, qui était prévu durant le mois de mai dernier, ainsi que le 29ème Festival national des arts d'Ahouch à Ouarzazate (juin 2020).

C'est le cas aussi de la 25ème édition de l'Université Moulay Ali Cherif à Rissani, qui était prévue en novembre, ainsi que du projet de célébration du 1.300ème anniversaire de la ville de Sijilmassa, une manifestation qui devait être organisée en avril 2020 sous le Haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI.

Il s'agit, en outre, de la 5ème édition du Salon régional du livre à Midelt (septembre 2020) et d'autres manifestations et activités impliquant des institutions et des acteurs du monde de la culture.

Quelles ont été les mesures prises par la Direction régionale de la culture pour dépasser les contraintes imposées par la pandémie ?

La Direction régionale du Département de la culture a œuvré pour atténuer les répercussions de cette crise, à travers un ensemble de mesures portant sur les domaines de l'animation, de la créativité et de l'édition. Elle a également travaillé à la mise en œuvre de certains projets, notamment l'initiative "Créations à distance" qui comprenait diverses activités culturelles et artistiques au niveau de la région.

Ce programme, qui a connu la participation de dizaines d'acteurs du monde culturel, a été diffusé sur de nombreux réseaux sociaux et sur les pages Facebook de la Direction régionale de la culture et celles des institutions qui y relèvent.

De plus, de nombreux concours ont été organisés au profit des enfants et des jeunes,

notamment dans les domaines du roman et du compte, de l'art plastique, de la poésie et des clips vidéo.

Une enveloppe budgétaire de 140.100 DH a été consacrée, dans le cadre de ce programme, au titre des indemnités versées au profit des artistes et des participants, tandis qu'une somme de 108.900 DH a été dédiée aux spectacles.

Dans le domaine de l'édition et du livre, le nombre des contrats conclus, dans le cadre du soutien aux publications, s'élève à 17 ayant mobilisé une enveloppe budgétaire de 214.961 DH.

Un soutien financier de 60.000 DH a été consacré à la création d'une bibliothèque de la "mémoire de Drâa" dans la commune de Tanzoulina (province de Zagora).

L'aide consacrée aux tournées théâtrales nationales, d'une enveloppe de 210.155 Dh, a été accordée aux Associations "Al Michâal" pour le théâtre et le cinéma à Erfoud (province d'Errachidia) et "Fawanis" à Ouarzazate. Un total de 155 cartes professionnelles de l'artiste ont été remises au niveau de la région.

S'agissant des projets des infrastructures culturelles, la Direction régionale a poursuivi leur réalisation en 2020, malgré les circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de Covid-19.

Quelles sont les perspectives de l'action culturelle sur le plan régional en 2021 ?

Au cours de cette année, nous entendons poursuivre la mise en œuvre des programmes culturels et des différentes activités que nous avons initiés en 2020, tout en soutenant les artistes et les compétences créatives à travers l'organisation de diverses manifestations.

Nous sommes en train de préparer actuellement l'organisation d'éditions virtuelles d'un certain nombre de festivals, dont le Festival d'Ahwash et celui de Sijilmassa du malhoun.

La Direction régionale compte, en outre, parachever la mise en œuvre de mesures relatives à des institutions culturelles dans la commune d'Er-Rich et accorder davantage d'attention au domaine du patrimoine, en aménageant deux sites historiques à Zagora, en partenariat avec plusieurs départements gouvernementaux.

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 08/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:
Dénomination : «AL FADL HABITATION» SARLAU.
Objet :
IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER.
LOTISSEUR ET MARCHAND DE TERRAIN D'IMMEUBLES.
ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1.
Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr. ABDELHAK FADLOUNE : 100.000.00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr. ABDELHAK FADLOUNE désigné comme gérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 488523.

N° 1004/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 29/01/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : NASSER EXPRESS
FORME JURIDIQUE : Sarl -AU-
OBJET : TRANSPORT DE MARCHANDISES ET MESSAGERIE.
SIEGE SOCIAL : 64, RUE ABDELLAH EL MEDJOUNI, 1EME ETAGE, APPARTEMENT 2- CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : 10.000.00DH (DIX MILLE DHS) divisé en 100 parts de 100.00 chacune
DUREE : 99ans
PARTS SOCIALES : Mr. NASSER SAID : 100 parts
SIGNATURE ET GERANCE : Mr. NASSER SAID -CIN : BH 250188 avec les pouvoirs les plus étendus -.
BENEFICES : Sur les bénéfices nets il est prélevé 5 % pour constituer les réserves légales, le solde est à répartir suivant la décision de l'associé unique.
Le dépôt légal a été effectué au TC de Casablanca le 29/01/2021 sous numéro 763204.

N° 1005/PA

« SOMINFAC » SARL
Société à responsabilité limitée au capital de : 100.000 DH
Siège social : N° 11, Etage Ier Rue Mont Martre - Belvédère, Casablanca
Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
RC : 77 035
- Aux termes du PV d'assemblée générale extraordinaire du 15 /01/ 2021, tenu au bureau de la société, dont l'objet principal est de statuer sur l'évènement du décès du gérant de la société. Les résolutions adoptées sont comme suites :
- L'assemblée générale a pris l'acte du décès de Mr Messaoud MENDOUBI survenu le 21/12/2020 à la

survivance de son épouse Mme HAKIMA BANANE.
- Accepte, approuve la succession aussi bien eu ce qui concerne les personnes désignées successeurs ce qui concerne les proportions revenant à chacun des héritiers.
- prend acte de la volonté exprimés par l'actionnaire et les héritiers de se subroger au défaut des droits d'obligations se rattachant aux parts sociales précédemment détenus par le dit défunt, chacun proportionnellement aux parts lui revenant dans la succession.
- décider de nommer Mr ANASS MENDOUBI, associé par succession et titulaire de la CIN N° BE649949, nouveau gérant à la société pour une durée illimitée. Donc, la société est engagée par la signature unique du gérant.
- L'assemblée a décidé de modifier les articles 6 et 7 et 15 des statuts.
- Mettre à jour les statuts de la société.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca (RC N°41 397) sous le numéro 764 228 le 05/02/2021.

N° 1006/PA

Etude Maître Norednine SITRO Notaire
Constitution d'une société I/ En vertu d'un acte authentique reçu par Maître Norednine SITRO-Notaire en date du 28-12-2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «Touhamusati SARLAU»
Objet : Promoteur Immobilier
Siège social : Casablanca Allée des Jardins N° 185 Ain Sebaa
Durée : 99 ans
Article 6 - Capital
Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00 DH).
Il est divisé en mille (1000) parts de cent dirhams (100,00 DH) chacune, attribuées à l'associé en proportion à savoir :
Monsieur Thami El Masqi : 1000 parts sociales
Total : 1000 parts sociales
Gérance :
Monsieur Thami El Masqi, CIN N° BJ84779 en sa qualité de gérant unique pour une durée illimitée.
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.
Le registre de commerce a été effectué à Casablanca sous le N° 487779.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02-02-2021 sous le N° 763598.

N° 1007/PA

Maître Norednine SITRO NOTAIRE
Constitution d'une société I- En vertu d'un acte authentique reçu par Maître Norednine SITRO, Notaire en date du 28-12-2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « MAKDISIYA MATATI SARLAU »
Objet : Promoteur Immobilier
Siège social : Casablanca Allée des Jardins N° 185 Ain

Sebaa
Durée : 99 années
Article 6 Capital :
Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille dirhams (100.000,00 DHS)
Il est divisé en Mille (1000) parts de Cent Dirhams (100,00 DHS) chacune, attribuées à l'associé en proportion à savoir :
Monsieur Thami EL MASQI : 1000 parts sociales
Total : 1000 parts sociales
Gérance : Monsieur Thami EL MASQI, CIN N° BJ84779, en sa qualité de gérant unique pour une durée illimitée.
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre
Le registre de commerce a été effectué à Casablanca sous le n° 487773
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02-02-2021 sous le n°763600.
N° 1008/PA

ETUDE Maître Norednine SITRO NOTAIRE
Constitution d'une société I- En vertu d'un acte authentique reçu par Maître Norednine SITRO Notaire en date du 28-12-2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « FITHAMATI SARLAU »
Objet : Promoteur Immobilier
Siège social : Casablanca Allée des Jardins N° 185 Ain Sebaa
Durée : 99 années
Article 6- Capital :
Le capital social est fixé à la somme de cent Mille Dirhams (100.000,00 DHS)
Il est divisé en Mille (1000) parts de cent Dirhams (100,00 DHS) chacune, attribuées à l'associé en proportion à savoir :
Monsieur Thami EL MASQI : 1000 parts sociales
Total : 1000 parts sociales
Gérance : Monsieur Thami EL MASQI, CIN N° BJ84779, en sa qualité de gérant unique pour une durée illimitée.
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre
Le registre de commerce a été effectué à Casablanca sous le n° 487775
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02-02-2021 sous le n° 763599.

N° 1009/PA

BOUZEKRI MINES-SARL CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 26/01/2021, il a été établi les Statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : BOUZEKRI MINES
Forme Juridique : SARL
Objet: ENTREPRENEUR, EXPLOITANT DE MINES OU MINIERES.
Siège Social : GROUPE AT-TAKADOUME GH2-17,2EME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : Fixé à 500.000,00 DHS (cinq Cent Mille Dirhams) divisé en 5000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :
• Mr. BOUZEKRI MOU-

LAY ABDELKADER : 2000 Parts Sociales.
• Mme. QIBAL ZOUBIDA : 2000 Parts Sociales.
• Mr. BOUZEKRI HICHAM : 500 Parts Sociales.
• Mr. BOUZEKRI YASSINE

: 500 Parts Sociales.
GERANCE :
* Mr. BOUZEKRI MOULAY ABDELKADER, gérant de la Société.
* Mr. BOUZEKRI HICHAM, COGERANT de la

Société
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 08/02/2021 Sous le N° 764382. RC N° 488771.
N° 1010/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION RABAT SALE KENITRA
PROVINCE DE KENITRA
CERCLE DE SOUK EL ARBAA
COMMUNE DE BENI MALEK
N°...100./2021

OBJET : AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE

Le président de la commune de Beni Malek informe le public qu'il sera procédé aux bureaux de la commune de Beni Malek le 09/03/2021 à 11 heures à la vente de matériaux utilisés désignés comme suit:

MATERIELES	NOMBRE
ECRAN19	1
TENTE CAIDALE 14*7 EN TOILE	1
APPARIELLE PHOTOCOPIEUSE	1
TENTE EN TOILE 10*5 Y CAMPRIS PIQUET	1
TENTE EN NYLON 10*5 Y CAMPRIS PIQUET	1
CHAISES	7
ARMOIRE BASSE MITALIQUE	1
AMPRIMANTE H P LAZER M1319 FMFP	1
ECRAN DE L'ordinateur	1

Le prix de vente doit être versé sur place avec ajout de 10% au compte de la commune

Pour plus d'information contacter le N° 0537900628 Ou rendre visite sur le lieu pour visualiser les matériaux.

N° 1011/PA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ
ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ
ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ
ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ
ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ
ⵏ ⵍⵎⴰⵔⴷⵓ



Royaume Du Maroc
Ministere De La Culture De La Jeunesse Et Des Sports
Departement De La Culture
Direction Regionale
Région de l'Oriental

Avis rectificatif de la consultation architecturale
Séance publique 02/DRC00/2021

Il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de la direction régionale de la culture à l'oriental sis à Oujda à l'ouverture des plis relatifs à la CONSULTATION ARCHITECTURALE N°02/DCROO/2021 RELATIVE AL'ETABLISSEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE CULTUREL DE JERADA- PROVINCE DE JERADA, Le04 Mars 2021 A 11H.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du Service des affaires administratives et financières à la direction régionale de la culture à l'oriental à Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'Estimation des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
5 100 000,00dhs(cinq millionscent millesde dirhams) Hors Taxes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101 et 102 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des affaires administratives et financières à la direction régionale de la culture de l'oriental de l'Oriental ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité,
- Soit les remettre au président de la commission des appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 4 par le règlement de consultation.

NB: Les pièces déposées doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original.

N° 1012/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
01/2021/INDH

Le 11 Mars 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Equipement d'une salle parascolaire à l'école Moha Ou Hammou Zayani à la commune de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quarante six mille cinq cent vingt dirhams TTC (146.520,00 Dhs TTC)
Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la matérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-

passé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les prospectus, notices et catalogues pour les articles 1, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 10 Mars 2021 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 978/PA



**Avis modificatif
(Correction Erreur)**

Le Directeur Provincial de DP TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélim Oued Noun porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouverts publiés dans les journaux : **LIBERATION n° :9229 parus le 30-31 Janvier 2021 ont connu les modifications suivantes**

- Correction de la date d'ouverture des plis : 22/02/2021 au lieu du : 22/01/2021

N°AO	OBJETS	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURS D'OUVERTURE DES PLS
01/EXP/2021	Exécution des prestations de cuisson à l'internat du lycée collégial AL MASSIRA AL KHADRA relevant de la DP de MENFPESRS de TANTAN.	3.000,00 Trois Mille Dirhams.	116 160,96 Cent Seize Mille Cent Soixante Dirhams ,96 Cts	22/02/2021 10 H 00

Le reste de l'avis ne contient aucune modification.

N° 979/PA

Royaume du Maroc
وزارة الغلالحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
الديرة الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر الجنوب الغربي بأكادير
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification Sud Ouest Agadir

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE
DE PRODUITS FORESTIERS SUR DEPOT
N° 01/2021/DREFLCD-SUD OUESTDU03/03/2021**

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour la vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada 1432 (11 avril 2011) publié au bulletin officiel n° 5940 - 1^{er} Joumada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **03/03/2021 à 10 heures** au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Sud Ouest, quartier administratif à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers sur dépôt de **02 lots** récapitulés comme suit :

Lot	Province	DREFLCD	CCDRF	Secteur Forestier	Commune rurale abritant le dépôt	Essence	Qté/ Volume	Observation
1	Agadir Ida Oulamane		Tarni	Aghroud	Tarni	Arganier et Thuja	59 stères BF	Bois déposé au SF d'Aghroud
				Tarni		Arganier et Thuja	10 stères BF	Bois déposé au SF de Tarni (Ex art n° 2 de l'Adj du 03/07/2019)
				Aghroud	Arganier, Thuja	70 stères BF	Bois déposé au SF d'Aghroud (Ex art n° 3 de l'Adj du 03/07/2019)	
				Tarni	Arganier	12 stères BF	Bois déposé au SF de Tarni	
				Imouzzar	Arganier	10 stères BF	Bois déposé au SF d'Imouzzar (Ex art n° 5 de l'Adj du 03/07/2019)	
2	Inezgane Ait Melloul		Agadir Inezgane	Agadir	Inezgane	Eucalyptus	848 stères BF dont 75 stères de BFS	Bois déposé au SF d'Agadir (Ex art n° 7 de l'Adj du 03/07/2019)
				Réserve de chasse Royale	Loukkaa	Eucalyptus et Acacia	50 stères BF	Bois déposé à la Réserve de chasse Royale
				Admine	Tamsca	Eucalyptus	85 stères BF	Bois déposé au SF d'Admine
				Admine	Tamsca	Arganier	308 stères BF	Bois déposé au SF d'Admine
				Amrkoud	Amrkoud	Arganier	18 stères BF	Bois déposé au SF d'Amrkoud (Ex art n° 10 de l'Adj du 03/07/2019)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Sud Ouest à Agadir.

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de **Quinzemilles dirhams (15 000,00 dh)**, et il doit être constitué par lot.

Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes, par lot :

- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée ;
- ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale,
- ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
- ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot ;**
- ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
- ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.
- ✓ La soumission financière rédigée sur papier timbré.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnement provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu. **Ces pièces doivent être déposées par lot.**

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désinant prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Sud ouest à Agadir le dossier d'admission **avant 16h 30 mn** du **02/03/2021**.

Lesdites soumissions financières rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

N° 980/PA

Royaume du Maroc
وزارة الغلالحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
الديرة الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر الجنوب الغربي بأكادير
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification Sud Ouest Agadir

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE
DE PRODUITS FORESTIERS SUR DEPOT
N° 02/2021/DREFLCD-SUD OUESTDU03/03/2021**

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour la vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada 1432 (11 avril 2011) publié au bulletin officiel n° 5940 - 1^{er} Joumada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **03/03/2021 à 11 heures** au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Sud Ouest, quartier administratif à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers sur dépôt d'un lot unique récapitulé comme suit :

Lot	Province	DREFLCD	CCDRF	Secteur Forestier	Commune rurale abritant le dépôt	Essence	Qté/ Volume	Observation
Lot unique	Taroudant	Taroudant		Ouled Teima	Ouled Teima	Arganier, Acacia, Goues et faux-poirier	10 m3 BS et 20 st BF	Bois déposé à la pépinière d'Ait Hammadi (Ex art n° 11 de l'Adj du 03/07/2019)
				Eucalyptus et faux-poirier		80 stères de bois mort d'Eu et Faux-poirier	bois d'Eucalyptus et de faux-poirier déposé à l'enseigne du CCDRF d'Ouled Teima	
				Arganier	828 stères BF	Bois déposé au siège du CCDRF d'Ouled Teima (dont 258 st objet de l'Ex art 12 de l'Adj 03/07/2019)		
				Thuja et chêne Vert	88 souches/m3, 25 m3 BS de thuy et 3 m3 BS de thuy et 3	Bois objet de la saisie, déposé au SF d'Argana		
				Arganier	125 stères BF	Bois déposé au siège du CCDRF d'Ouled Teima objet de l'Ex art 13 Adj 03/07/2019)		
				Amagour	Tidjal inerdalen	Arganier	34 stères BF	Bois déposé au SF d'Amagour
				Taroudant	Taroudant	Arganier	1,5 stères BF	Bois déposé à la pépinière d'Ahl Taroudant
				Lamdad	Tafengout	Arganier	05 stères BF	Bois déposé au SF de Lamdad
				Aoulouz	Aoulouz	Arganier	40 stères BF	Bois déposé au siège du CCDRF d'Aoulouz dont 6 stères (objet de l'ex art 15, adj 03/07/2019)
				Idegane	Ouzoua	Arganier	10 stères BF de CV et 8 stères BF de genévrier	Bois déposé au SF d'Idegane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Sud Ouest à Agadir.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinzemilles dirhams (15 000,00 dh)**

Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes:

- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée ;
- ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale,
- ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
- ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot (lot unique) ;**
- ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
- ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.
- ✓ La soumission financière rédigée sur papier timbré.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnement provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu.

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désinant prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Sud ouest à Agadir le dossier d'admission **avant 16h 30 mn** du **02/03/2021**.

Lesdites soumissions financières rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

N° 981/PA

SOCIETE TRAITEUR
AMALOU S.A.R.L.A.U
ICE N° : 0027 3610 2000 058
I/ Aux termes d'un acte
sous seing privé en date à
Casablanca 26-01-2021, il
a été établi les statuts d'
une société SARL AU
dont les caractéristiques
sont les suivantes :
DENOMINATION : « SO-
CIETE TRAITEUR AMA-
LOU » S.A.R.L D'ASSOCIE
UNIQUE "
OBJET :
- Traitier
- Restauration, prêt à porter
ou sur place.
- Restaurateur à prix fixe
- Gestion des Restaurants,
Franchises.
- SIEGE SOCIAL : 5, BD AB-
DELLAH BEN YASSINE,
IMM BELLEDONE, ETAGE
5 N° 5 -CASABLANCA -
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : Fixé à
100.000,00 Dirhams divisé
en 1000 parts de 100
dirhams Chacune entière-
ment libérées en espèce
et qui ont été attribuées
En totalité à Monsieur
OJBARA ALI . Associé
unique.
GERANCE : Confiée à
Monsieur OJBARA ALI
pour une durée illimitée,
et ce avec les pouvoirs
les plus étendus .
EXERCICE SOCIAL : Du
1er Janvier au 31 Déce-
mbre .
BENEFICES : 5 % à la
réserve légale, le solde
est suivant décision de
l'associé unique soit distri-
bué soit reporté soit mis
en réserve.
II/ Le dépôt légal a
été effectué au G . T
. C de Casablanca le
08 Février 2021 .sous le N°
764419 RC N° 488799.
POUR EXTRAIT ET MENT-
TION
LE GERANT - UNIQUE
Monsieur OJBARA ALI
N° 982/PA

المملكة المغربية						
وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات						
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX FORETS						
PROGRAMME PREVISIONNEL DES MARCHES PUBLICS						
Maitre d'ouvrage : Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès						
Année budgétaire : 2021						
1-TRAVAUX :						
Objet de travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
Travaux d'aménagement et de réhabilitation de périmètre de petite et moyenne hydraulique sidi Abdallah Ben Taazizt commune Sidi Abdallah El khyatte préfecture de Meknès	Travaux d'aménagement hydro-agricole	Commune Sidi Abdallah El khyatte préfecture de Meknès	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès, sise à 9 Rue Othmane Bnou Affane, BP S/14 Meknès	
Travaux d'aménagement et de réhabilitation de périmètre de petite et moyenne hydraulique Skhounate commune M'haya préfecture de Meknès	Travaux d'aménagement hydro-agricole	Commune de M'haya, Préfecture de Meknès	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès, sise à 9 Rue Othmane Bnou Affane, BP S/14 M	
Travaux d'aménagement et de réhabilitation de périmètre de petite et moyenne hydraulique Ain Zebzar commune Ain jemaa préfecture de Meknès	Travaux d'aménagement hydro-agricole	Commune Ain Jemaa de préfecture de Meknès	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction provinciale de l'agriculture de Meknès, sise à 9 rue Othmane Bnou Affane, Bp S/14 Meknes	
Travaux d'entretien administratifs à la commune de Meknès préfecture de Meknès	Gros travaux d'aménagement logements administratifs	Commune Meknès préfecture de Meknès	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès, sise à 9 Rue Othmane Bnou Affane, BP S/14 Meknès	oui
2- SERVICE :						
Objet des prestations	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
Assistance technique pour le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements et de réhabilitation des périmètres de petite et moyenne hydraulique zone d'action de la DPA de Meknès	Etude et assistance technique	Zone d'action DPA	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès, sise à 9 Rue Othmane Bnou Affane, BP S/14 Meknès	oui
3- FOURNITURE :						
Objet des prestations	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
Achat des petits outillages pour les organisations professionnelles bénéficiaires des projets pilier II Zone d'action Direction Provinciale de Meknès.	Achat des petits outillages et fourniture agricole	Zone d'action DPA	Appel d'offre Ouvert	Mars	Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès, sise à 9 Rue Othmane Bnou Affane, BP S/14 Meknès	oui

N° 983/PA

AVIS AU PUBLIC

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale compte louer, à partir du mois de Juillet 2021 pour une durée de trois ans reconductible, un local d'une superficie de près de 300 m² situé aux villes de TAOURIRT et BOUARFA:

TAOURIRT :

- Bd MOHAMMED V ;
- Bd AL MAGHRIB AL ARABI.

BOUARFA :

- Bd LA MARCHE VERTE;
- Bd MOHAMED VI;
- BD HASSAN II.

Le local, qui sera destiné à abriter une agence CNSS, doit répondre aux spécificités suivantes :

- Offrir un espace exploitable d'une superficie de près de 300 m², dont près de 200 m² au niveau du rez de chaussée si le local dispose d'une mezzanine ou qu'il est disponible en deux niveaux. En ce qui concerne la mezzanine, celle-ci doit être accessible et pleinement utilisable ;
- Être situé dans une artère principale ;
- Etre suffisamment aéré et éclairé ;
- Disposer d'un point d'eau ;
- Répondre aux normes de sécurité en vigueur.

L'offre doit comprendre :

- La description du local proposé ;
- La description des équipements disponibles ;
- Le prix de l'offre au m² ;
- La copie certifiée conforme à l'original du certificat de propriété ;
- La copie certifiée conforme à l'original du permis d'habiter ;
- La copie certifiée conforme à l'original du plan autorisé.

L'offre doit parvenir sous pli fermé, avant le 15/03/2021 à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - Direction Régionale de l'Orient-Angle Bd. Echouhada, rue Oued Eddahah Hay El Massira - Oujda Pour plus d'informations, contacter la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - Division Ressources relevant de la Direction Régionale de l'Orient, au numéro de Tél 05 36 68 27 31/05 36 70 25 62

N.B :
Le soumissionnaire retenu doit communiquer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - Direction Régionale de l'Orient dans un délai d'un mois le certificat d'expertise du local.

N° 985/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Settat
 Conseil Provincial de Settat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 2/BP/2021

Le 9/3/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Projet de Développement Bled Béni Meskine : Travaux d'aménagement des abattoirs aux niveaux des communes El Borouj et Oulad Frieha - Province de Settat**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Conseil Provincial de Settat sis au quartier indiqué sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 12.000,00 dh (douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 670.908,00 dhs T.T.C (six cent soixante dix mille neuf cent huit Dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation..

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée.

Les entreprises doivent appartenir aux qualifications et à l'une des classes suivantes :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A5	5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 984/PA

SOCIETE ALMAGHRIBIA CHANTIERS (SAC) Société A Responsabilité Limitée Au Capital de 100.000,00 Dirhams SIEGE SOCIAL : GROUP ATTAKADOUME GH 2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI -CASABLANCA-

I. Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du Du 19/11/2020 les Associés de la Société «SOCIETE ALMAGHRIBIA CHANTIERS (SAC) s.a.r.l » au capital de 100.000DH, dont le siège est à Casablanca, , GROUP ATTAKADOUME GH 2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI Est décident :
- augmentation du capital social de 400.000,00 Dirhams en numéraire pour le porter de 100.000,00 dirhams à 500.000,00 dirhams.
- la modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs à donner ;
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09/02/2021 sous le N° 764641.

N° 986/PA

FICOGEISSI SARL AU N° 12 RDC Quartier PAM Missour Sté CHASA CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/01/2021 à Missour, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) la dénomination : Sté CHASA SARL
- 2) l'objet social Travaux divers ou construction ;
- Marchand de fourniture de bureau ;
- Marchand d'article de sport
- 3) Capital social : le capital est fixé à 100.000,00 dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune réparties comme suit :
Mr CAHARFI ABDELFEHTAH : 500 parts
Mr SAHIL AHMED : 500 parts
Total 1000 parts
- Gérance : la société gérée et administrée par CHARAFI ABDELFEHTAH pour une durée illimitée
- 4) la durée : 99 ans.
- Le dépôt légal est effectué à la cour de première instance de Boulemane à Missour sous n° 17/2021 en date du 28/01/2021

N° 987/PA

CENTRE DE VERIFICATIONS METEOROLOGIQUES

I-Aux termes d'un acte SSP en date du 05/01/2021, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- DENOMINATION : CENTRE DE VERIFICATIONS METEOROLOGIQUES SARL (C V M) SARL
- OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :
• Vérifications Et étalonnages Météorologiques.
- SIEGE SOCIAL : ALLE DES CACTUS N° 18, BUREAU N° 6, 2EME ETAGE, CASABLANCA
-CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs Chacune, attribuées à - MR SAID SOULHI : (500 Parts)

- Mme Coralie EGLOFFE : (500 Parts)
-GERANCE : La société est gérée par Mr SAID SOULHI
-EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre
-DUREE : 99 ans à partir de la date d'immatriculation au registre de commerce
II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Commerce CASABLANCA le 03/02/2021, sous le n°3599

N° 988/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Casablanca - Settat Direction Provinciale d'El-Jadida

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 01J/EXP/2021 (Séance publique)

1. Le vendredi 05 mars 2021 à 10 heures, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au boulevard Ibnou TOUMARET plateau ELJADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix pour les prestations de gardiennage des établissements scolaires et des bâtiments administratifs et locaux administratifs relevant de la direction provinciale d'El-Jadida en lot unique.
2. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières - Bureau des Appels d'Offres à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumarte, Plateau à El-Jadida. Il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
3. La cautionnement provisoire est fixé à : 110 000 DH (Cent dix mille dirhams).
4. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage fixé à : 8 694 346,75 DH (Huit million six cent quatre vingt quatorze mille trois cent quarante six dirhams et soixante quinze centimes) (TTC).
5. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
6. Les concurrents peuvent :
- soit déposer leurs plis, contre récépissé, au bureau des marchés au service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumarte, Plateau à El-Jadida.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale d'El Jadida, sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie

électronique au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 989/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMNET DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2021/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)

Le 09/03/2021 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Plan de campagne 2021 Fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien du réseau routier de la DPETLE d'Al Haouz (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : 1 500,00Dhs (Mille Cinq Cent Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent huit mille neuf cent dix-huit dirhams 0 centime TTC (108 918,00DH TT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations. Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel

que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation N° 990/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMNET DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2021/HZ- (SEANCE PUBLIQUE) APPEL D'OFFRE DESTINE A LA MOYENNE ET PETITE ENTREPRISE NATIONALE

Le 09/03/2021 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

PLAN DE CAMPAGNE 2021
Objet : Fourniture et pose des glissières de sécurité sur la RN7et RP2036 (Province d'Al Haouz)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Sept Cent (700,00) dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quarante-huit mille dirhams 0 centime TTC (48 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

N° 991/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMNET DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2021/HZ- (SEANCE PUBLIQUE) APPEL D'OFFRE DESTINE A LA MOYENNE ET PETITE ENTREPRISE NATIONALE

Le 09/03/2021 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Plan de campagne 2021
Objet : Fourniture et pose des glissières de sécurité sur la RN7et RP2036 (Province d'Al Haouz)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Sept Cent (700,00) dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quarante-huit mille dirhams 0 centime TTC (48 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

OBJET : Fourniture de matériaux de construction pour l'entretien du réseau routier de la DPETLE d'Al Haouz (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Sept Mille (7 000,00) dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante mille quatre-vingts dirhams 0 centime TTC (460 080,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.

• soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 992/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 03/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/03/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Objet : TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE, ET FOURNITURE ET POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET DES DISPOSITIFS DE SECURITE AU NIVEAU DE LA RN 9 ENTRE LES PK 3044-000 ET 348-500 DANS LA PROVINCE D'AL HAOUZ

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente Mille (30 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante dirhams 0 centime TTC (2 274 360,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
X : Signalisation et Equipement de sécurité	2	X1 : Travaux de signalisation horizontale X2 : Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 993/PA

19 Annonces

LIBÉRATION JEUDI 11 FEVRIER 2021

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech-Safi
Province de Safi
Cercle Abda
Caidat Gorani
C.R. Lamsabih
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 02 /2021
Séance publique
Le lundi 8 mars 2021 à
12h00, il sera procédé au
siège de la commune terri-
toriale Lamsabih, province

de Safi, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour :
Travaux de construction des
murs de clôture des cime-
tières aux douars Ouled
Hmida-Laghoualma-Lem-
nisrat-Ouled Messoud-
Ouled Mtaia la C.T.
Lamsabih, province de Safi.
La caution provisoire est
fixée à la somme de
20.000,00 DH.

L'estimation prévue pour
l'exécution du projet est :
532.002,00 DH.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés de la com-
mune territoriale Lamsabih,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics de
l'Etat suivant le site : www.
marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des

concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 du dé-
cret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013)
relatif aux marchés publics
fixant les conditions et les
formes de passation des
marchés de l'Etat ainsi que
certaines dispositions rela-
tives à leur contrôle et à leur
gestion.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-

pissé leurs plis au bureau
d'ordre de la C.T. Lamsabih;
- soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec
accusé de réception au bureau
précité;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-

vent être conformes aux dis-
positions du décret n° 2-12-
349 du 8 jomada I 1434 (20
mars 2013) fixant les condi-
tions et les formes de passa-
tion des marchés de l'Etat
ainsi que certaines disposi-
tions relatives à leur
contrôle et à leur gestion.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N° 994/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA BP 58 - EL JADIDA							
PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA ANNEE BUDGETAIRE 2021							
TRAVAUX							
Objet des travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME	
Travaux d'entretien des batiments administratifs de l'ORMVAD	Travaux	Siège ORMVAD et Périmètre	Appel d'offres ouvert	Mars	Service des Moyens Généraux Tél. : 05 23 34 39 78	100%	
Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement au pk 26.5 du canal principal bas service	Travaux	Faregh	Appel d'offres ouvert	Janvier	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	0%	
Travaux d'augmentation de la puissance installée de la station de pompage du secteur Z0 (de 5100 à 6400 KVA) - casier zemamra - SANIAT BERGUIG -	Travaux	Zemamra	Appel d'offres ouvert	Janvier	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux d'entretien de l'ascenseur et du monte charge de la station de pompage haut service des Doukkala	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Février	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux de curage, d'entretien et de dragage des canaux principaux Bas et Haut Service et de leurs branches	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Février	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Réfection de l'éclairage des stations de pompage du périmètre Bas Service des Doukkala	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Mars	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux de curage et d'entretien des réseaux d'assainissement du périmètre des Doukkala	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux de réparation des fuites sur conduites basse pression des réseaux d'irrigation du périmètre haut service	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux d'entretien et de réparation des moteurs électriques des stations de pompage du périmètre Bas Service des Doukkala	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux d'entretien des bornes d'irrigation et robinetteries installées au niveau des secteurs sous pression des périmètres des Doukkala	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux d'entretien des équipements de télégestion du CPBS et des réseaux de radiocommunication de l'ORMVAD	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Mai	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Travaux de remplacement des conduites en amiante ciment par des conduites en PVC ou PEHD au niveau des réseaux d'irrigation des casiers Zemamra et Gharbia	Entretien	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Juin	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Construction d'une unité de valorisation du projet de développement et valorisation de la production maraichère dans la commune rurale Boulaouane	Travaux de construction	Boulaouane	Appel d'offres ouvert	Mars	Département de Développement Agricole / Service des Etudes de Développement Agricole Tél. : 05 23 34 22 70	0%	
Construction d'une unité de valorisation du projet de développement de l'apiculture	Travaux de construction	Sidi Bennour	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de Développement Agricole / Service des Etudes de Développement Agricole Tél. : 05 23 34 22 70	0%	
FOURNITURES							
Type de fournitures	Objet des fournitures	Quantitatif	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Equipements de station de pompage	Fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Z1 du casier Zemamra	Diverses fournitures	Zemamra	Appel d'offres ouvert	Janvier	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Equipements de station de pompage	Fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Z2 du casier Zemamra	Diverses fournitures	Zemamra	Appel d'offres ouvert	Janvier	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Equipements de station de pompage	Fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Ouest 2 du casier Gharbia	Diverses fournitures	Gharbia	Appel d'offres ouvert	Février	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Equipements de station de pompage	Fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Sud du casier Gharbia	Diverses fournitures	Gharbia	Siège ORMVAD	Février	Département des Aménagements Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Matériel Informatiques	Achat de matériel et logiciel informatique	Diverses fournitures, logiciels et progiciels	Siège ORMVAD	Siège ORMVAD	Avril	Département de la Planification et des Finances/Service informatique Tél. : 05 23 34 22 70	100%
Acquisition de béliers	Acquisition des béliers reproducteurs de la race " Merinos précoce"	Plusieurs béliers	Sidi Small	Appel d'offres ouvert	Février	Département de Développement Agricole / Service de la production animale Tél. : 05 23 34 22 70	100%
Fourniture électrique	Fourniture et installation des équipements électriques basse tension aux stations de pompage Bir El Abid et Boulaouane du périmètre Bas Service des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	février	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%
Pneumatique	Acquisition de pneumatique pour véhicules et engins de l'ORMVAD	Plusieurs pneus	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Service des Moyens Généraux Tél. : 05 23 34 39 78	100%
Fourniture de robinetterie et conduites	Fourniture et installation des éléments de robinetterie et de conduites dans les stations de pompage du périmètre Bas Service des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	mars	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%
Fourniture canaux	Fourniture de canaux semi circulaires pour l'entretien des réseaux d'irrigation gravitaire du périmètre des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Fourniture canaux	Fourniture de canaux polycentriques pour l'entretien des réseaux d'irrigation gravitaire des casiers de sidi Bennour et sidi small du périmètre Bas Service des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Fourniture supports et boroaux	Fourniture de supports et boroaux pour canaux d'irrigation dans les casiers gravitaires des périmètres des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	Juin	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	0%
Fourniture électrique	Fourniture et installation d'un automate programmable à la station de pompage Bir El Abid du casier Sidi Bennour	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	septembre	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%
Fourniture électromagnétique	Fourniture et installation des débitmètres aux stations de pompage du périmètre Bas Service des Doukkala	Diverses fournitures	zone d'action de l'ORMVAD	Appel d'offres ouvert	septembre	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%
SERVICES							
Type de services	Objet des services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME	
Etudes	Etude pour le renouvellement du système de protection anti bélier de la station de pompage Bir El Abid	Province Sidi Bennour	Appel d'offres ouvert	Mars	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Assistance technique	Mise en place de l'observatoire de suivi de la qualité des eaux, des sols et des sédiments	Province Sidi Bennour	Appel d'offres ouvert	Avril	Département de gestion des réseaux /Service de Maintenance Tél. : 05 23 34 22 70	100%	
Prestation des travaux d'entretien	Prestations de travaux d'entretien et de maintenance des espaces verts de l'ORMVAD	Siège ORMVAD et Périmètre	Appel d'offres ouvert	Septembre	Service des Moyens Généraux Tél. : 05 23 34 39 78	100%	
Prestation de service	Audit des marchés de l'ORMVAD dont le montant est supérieur à 5 MDH	Siège ORMVAD - El Jadida	Appel d'offres ouvert	Octobre	Service de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion Tél. : 05 23 34 22 70	100%	

N° 906/PA

« BRAVERA NEGOCE SARL AU »
AU CAPITAL SOCIAL DE 100 000,00 dhs
SIEGE SOCIAL : GROUPE ATAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08/01/2021 de la société « BRAVERA NEGOCE SARL AU » au capital social de 100 000,00 dirhams, sise à Casablanca, GROUPE ATAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI, a décidé ce qui suit :

Dissolution anticipée de la société.
Constatation de l'ouverture de la liquidation et désignation d'un liquidateur : Mr WARD RADOUANE CIN N°BH333243.

Fixation du siège de liquidation à Casablanca, GROUPE ATAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 09/02/2021 sous le numéro 764764.

N° 995/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Tarfaya
Conseil de la province de Tarfaya
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/CPT/2021

Le 05/03/2021 à 11 H 00, il sera procédé, dans la salle de réunion du conseil de la Province de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour L'ACHAT DE CARBURANT POUR LE CONSEIL DE LA PROVINCE DE TARFAYA (LOT UNIQUE). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10000,00 dh (Dix Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf cent quatre vingt dix mille neuf cent quinze DHS HT (999 915,00 Dhs HT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 996/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Tarfaya
Conseil de la province de Tarfaya
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERT N° 02/CPT/2021

Le 05/03/2021 à 12 H 00, il sera procédé, dans la salle de réunion du conseil de la Province de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatif à la consultation architecturale ouvert sur offres de prix pour conception architecturale du projet de lotissement « DYAR DAOURA » dans la commune de Daoura relevant de la province de Tarfaya.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Dix neuf millions deux cent seize mille quatre cent soixante deux dirhams et cinquante centimes hors taxe (19.216.462,50 Dhs HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 112,116,117,118 et 120 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 997/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE DE TAMANAR
COMMUNE IDAOUIAZZA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/CI/2021

Le Mercredi 10 Mars 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé dans le siège de la commune d'Idaouiazza à l'ouverture des plis relatives à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : Travaux d'électrification du Puits Azla à la

commune idaouiazza province essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le président de la commune d'Idaouiazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SEPT MILLE DIRHAMS (7.000,00 dhs)

-L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux cent quarante cinq mille trois cent trois dhs soixante-seize cts, (245.303,76dhs),

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le président de la commune,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage, conformément à l'arrêté de ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

REMARQUE:
- Seule l'entreprise agréée par l'ONE ont le droit de participer.

- Toutes les pièces et copies présenter par les entrepreneurs doivent être légalisés conforme à l'original

N° 998/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Cercle de Tamanar
Caidat Smimou
Commune d'Idaouiazza
Avis d'appel d'offres ouvert N : 02/C.I./2021
Le Mercredi 10 Mars 2021 à 11 Heure du matin il sera procédé, dans le bureau de président de la commune d'Idaouiazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Aménagement de trois (3) terrains de football au douars azla et tigidit et ait moussa à la commune Idaouiazza -Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique concerné il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublic.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10.000,00Dhs).

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Quatre cent onze mille cent quinze dirhams vingt centimes (411.115,20dh).

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de me le président de la commune d'Idaouiazza.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage, conformément à l'arrêté de ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

N° 999/PA

ROYAUME DUMAROC
WILAYA DE LA REGION TANGER TETOUAN
AL HOCEIME
PREFECTURE DE TANGER ASSILAH
SECRETARIAT GENERALE
ARRETE
GUBERNATORIAL
N°169 du 03 FEV 2021

Il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte du 01 au 20 mars 2021.

Cette enquête concernera le projet d'implantation d'une plate-forme pour la valorisation des déchets prélevés par l'Union des Coopératives Achamal Recyclage (UCAR), sise à l'adresse : 302, Zone Industrielle Gueznaya, Gueznaya.

Le projet se situe à la Commune de Hjar Nhal, Caidat Hjar Nhal, Préfecture de Tanger-Assilah.

La consultation des dossiers de cette enquête publique se fera auprès de la commune de Hjar Nhal.

Cet avis d'enquête publique est publié selon les prescriptions du décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et

de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

N° 1000/PA

ROYAUME DUMAROC
WILAYA DE LA REGION TANGER TETOUAN
AL HOCEIME
PREFECTURE TANGER-ASSILA
SECRETARIAT GENERALE
ARRETE
GUBERNATORIAL

N° 167 du 03 FEV 2021
Avis d'Enquête Publique
Il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte en date du 02 au 21 mars 2021.

Cette enquête portera sur le projet de la mise à niveau environnementale de deux unités de récupération, traitement et conditionnement des déchets industriels et transport des déchets dangereux, commune Gueznaia, présenté par la société VALORISE MAROC sarl, sise à la Zone Franche d'exploitation Tanger, Ilot I18 B Lot N° 1. Tél : 06 20 69 25 26.

Le projet se situe à la TFZ, commune de Gzennaya, préfecture Tanger-Assila.

La consultation des dossiers pour cette enquête publique se fera auprès de la commune de Gzennaya.

Cet avis d'enquête publique est publié selon les prescriptions du décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

N° 1001/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIVISION D'URBANISME , AFFAIRES TECHNIQUES ET MARCHES PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHES PUBLICS.
BUREAU DES MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS

N° 02/2021
RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le 09/03/2021A 11H 00Minute du Matin il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relatif à l'appels d'offres sur offres de prix pour :

ACHAT DE FOURNITURES ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNE DE TIT MELLIL
Le dossier d'appel d'offres peut être retirés auprès de la Commune de Tit Mellil (Bureau des marchés publics) il peut également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de : SX MILLE DHS (6.000,00)
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE MILLE DHS TTC (250.000,00)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de Tit Mellil.

• soit déposer, contre récépissé leurs plis précité.

• Soit les remettre au président de la commission soit d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de tit mellil avant le 08 /03./2021 à 16hr 30min,

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation

N° 1002/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAHLA
CAIDAT DE ZRARDA
COMMUNE DE ZRARDA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
N° 1/2021

Le président de la commune de Zrarda, porte au public qu'une adjudication de vente aux enchères publiques aura lieu le

11/03/2021 à 10.00 h au siège de la commune d'une voiture faisant partie du patrimoine communal de Zrarda son état mécanique en circulation et dont les caractéristiques sont désignées au tableau ci – après :

n° d'immatriculation	n° inventaire	marque	type	genre	mode carburant	n° châssis	pulsance fiscale	date de mise en service	observations
J145193	183	citroen	C15D	TRANS PORT PERSONNEL	gasool	VE7VDVW004K	6CV	22/09/2004	EN CIRCULATION

Les dossiers d'adjudication peuvent être retirés auprès du bureau de régie de la commune de Zrarda

le cautionnement provisoire est fixé à : mille dirhams (1000,00)

- le montant d'ouverture de l'enchère publique est fixé à dix mille dirhams (10 000,00)

Les concurrents peuvent :

- soit déposé contre récépissé, leurs plis dans le bureau de président de la commune de Zrarda.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission de vente .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du C.P.S

N° 1003/PA

*** HAWKER TRANS* SARL** Au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège Social :
DAR LAMANE BLOC A
MAGASIN N° 20 HAY
MOHAMMADI
CASABLANCA
RC: 452627

I. Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Janvier 2021 Les Associés de la Société «HAWKER TRANS S.A.R.L.» Décident :
-Cession des parts Sociales,
• 500 (Cinq Cent) parts sociales appartenant à Mr AMZIL RACHID au profit de Mr HAMDOUNE ADIL. Les associés approuvent la nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit:
Mr. HAMDOUNE ADIL ... 1000 Parts

-Transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en une Société A Responsabilité Limitée d'associé unique;
- Suite à la démission de Mr AMZIL RACHID de la société et Après avoir donné sa démission de la gérance, Mr. HAMDOUNE ADIL Titulaire de la C.I.N N° BJ273705 est désigné Gérant Unique de la Société et cette dernière sera valablement engagée par la seule signature de Mr. HAMDOUNE ADIL.
-Extension d'objet social en ajoutant l'activité: Import et export de toute catégorie de motocycles ; véhicules et pièces détachées.
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs à donner.
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 08/02/2021 sous le N°764385.

N° 1013/PA

Ste NORDAF NEGOCE SARL AU
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2014 , enregistré à Mohammédia, sous n°RE13714 il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « NORDAF NEGOCE SARL AU »
Objet : Travaux divers ou de construction peinture plomberie.
Siège social est domicilié à : HASSANIA II BLOC B N°258 ALIA MOHAMMEDIA

Durée: 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à : Mr AMINE HDIDOU ... 1000 parts soit 100%
Gérance : la société est administrée par Mr AMINE HDIDOU Pour une durée illimitée, en qualité de gérant unique, qui dispose de la signature sociale concernant la société vis-à-vis des tiers.
Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammédia sous numéro 266
Du 04/02/2021. Immatriculé au RC N° 27099
Pour extrait et mention
Le gérant

N° 1014/PA

Ste PARACORNER SARL
CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 14/12/2020, enregistré à Mohammédia, sous n°RE 16370 il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « PARACORNER »
Objet : - PARAPHARMACIE.

Siège social : 29 RUE 1 RDC HAY DAKHLA MOHAMMEDIA -
Durée: 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à :
• MME ALLACH NAJIA ... 500 parts ... 50000,00 dhs
• MME LOUBANI ILHAM.... 500 parts... 50000,00 dhs

Gérance : la société est administrée par MME ALLACH NAJIA pour une durée illimitée, en qualité de gérante, qui dispose de la signature sociale pour toutes engagements concernant la société.
Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammédia sous numéro 268. Du 04/02/2021. Immatriculé au RC N° 27103
Pour extrait et mention
Le gérant

N° 1015/PA

«3DLG»

Suivant acte SSP en date du 15/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, contenant toutes les énonciations exigées par la loi :

DENOMINATION : «3DLG».
SIEGE SOCIAL : Tarik El Kheir Rue 3 Nr 30 Bernoussi-Casablanca
OBJET SOCIAL : Transport De Marchandises;
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH apporté en numéraire, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DH chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000 et attribuées ainsi M. LAALJA ABDELMAJID : 500 parts et M. GHAZAL SAID : 500 parts.
GERANCE ET ASSOCIES : La société est cogérée par les deux associés : M. LAALJA ABDELMAJID et M. GHAZAL SAID, pour une durée illimitée.
REGISTRE DE COMMERCE : La société est immatriculée au RC de Casablanca le 04/02/2021 sous N° 488177.

N° 1016/PA

«MDFI»

Suivant acte SSP en date du 05/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL, contenant toutes les énonciations exigées par la loi :
DENOMINATION : «MDFI» SARLAU
SIEGE SOCIAL : Res Al Boustane 2 Imm 1 Mag 1 Bernoussi-Casablanca
OBJET SOCIAL : Ventes De Fournitures Industrielles ;
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH apporté en numéraire, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DH chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000

et attribuées à l'associé unique M. CHOUKRI SIHAM.

GERANCE : La société est gérée par l'associé unique : M a d a m e C H O U K R I SIHAM, pour une durée illimitée.
REGISTRE DE COMMERCE : La société est immatriculée au RC de C A S A B L A N C A le 04/02/2021 sous N° 488173.

N° 1017/PA

CONSTITUTION

Par un acte sous seing privé en date du 28/12/2018, Mme CHAIMAA TANTANI a établi les statuts d'une sarl d'associé unique dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination : PHARMACIE LES PERLES DE TAMARIS
2- OBJET SOCIAL : PHARMACIE - PARAPHARMAIE - PARAMEDICAL
3- Siège social : 2 Mag, Douar Labrahma, Soualem Trayfia, Route d'azemour, Berrechid

1- Capital social : 90 000,00 Dh
2- Gérance : Mme CHAIMAA TANTANI est nommée gérant pour une durée illimitée
Les documents juridiques relatifs à cette constitution ont été déposés via le centre régional d'investissement, auprès du secrétariat de Greffe du Tribunal de commerce de BERRECHID en date du 10/02/2021 sous le numéro 162

Pour extrait et mention CHAIMAA TANTANI Associé unique et Gérant

N° 1018/PA

" LABORATOIRE D'ESSAIS CONTROLES ET INSPECTIONS"
Société A Responsabilité Limitée D'associe unique
Au Capital Social de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : 183 Bd Moutana Bnou Harita Etg 1 Sidi Bernoussi Casablanca
RC n° : 395291 - IF n° : 25039391
ICE : 002029846000031

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 25/11/2020, l'associé unique de la Société SARL AU dite LABORATOIRE D'ESSAIS CONTROLES ET INSPECTIONS, au Capital de 100.000,00 DHS, sis à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :
• La Clôture de la liquidation.
• La Radiation de la R.C n° 395291.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 08/02/2021 sous le n° 764386.

N° 1019/PA

HESPERIUS MAGHREB "S.A.R.L."
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 08/01/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: HESPERIUS MAGHREB "S.A.R.L."
OBJET : ENTREPRISE SE LIVRANT POUR SON COMPTE AU PLACE-MENT OU A LA GESTION DE VALEUR MOBILIERES

A DES OPERATIONS SUR LES VALEURS OU AU CONTROLE DES SOCIETES.

LE SIEGE : 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H-CASABLANCA
Capital Social : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:
- Mr. AHMED JAWHARI ... 33,00 Parts
- Mr. ZENBIL MOHAMMED... 34,00 Parts
- SAS HESPERIUS CONSEIL DEVELOPPEMENT ...33,00 Parts
Soit un total de 100,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr. ZENBIL MOHAMMED

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°488891.
Pour extrait et mention

N° 1020/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99
« RAYMOND CAR » S.A.R.L.A.U
Immatriculation suite à un Transfert (autre ville)

N° 1021/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021

Le mardi 09 mars 2021 à 11 heures, Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Travaux d'aménagement du boulevard Al Massira dans la ville d'Oued Zem : Pavage des trottoirs et aménagement des espaces verts.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à cent vingt mille Dirhams (120.000,00 dhs).

L'estimation globale des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six millions neuf cent six mille sept cent soixante deux dirhams et zéro centimes (6.906.762,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada 1 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics.

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur O :	Qualification O1 :	Classe 1
Revêtements	Travaux de revêtements courants	
Secteur C :	C1 :	Classe 5
Eau potable-assainissement-conduites.	réseaux de conduites sous pression de petit diamètre supérieur à 400 mm et ouvrages annexes.	

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 1022/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

Avis de Report
de l'A.A.O.O N° 01/2021/BG.

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°01/2021/BG relatif à aux travaux d'entretien des bâtiments administratifs dans la province d'el jadida est reporté au **lundi 22 février 2021 à 10 h** au lieu du **jeudi 18 février 2021 à 10 :00 heures**.

Le reste sans changement.

N° 1023/PA

Sport

Kaizer Chiefs n'a pas encore obtenu de visa d'entrée pour le Maroc

Le forfait du Wydad se dessinera au fil des heures



Apparemment, le match de la première journée de la phase de poules de la Ligue africaine des clubs champions entre le Wydad et l'équipe sud-africaine de Kaizer Chiefs s'achèverait vers l'annulation.

Attendue en principe ce samedi au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca, la délégation de Kaizer Chiefs n'a pu, d'après des sites sud-africains, jusqu'à hier obtenir son visa d'entrée pour le Maroc. Les mêmes sources ajoutent que les responsables dudit club devaient se rendre mercredi matin à l'ambassade du Royaume à Pretoria dans l'espoir de se voir délivrer le visa et entamer le voyage qui se fera via l'Asie.

Du côté du Wydad, c'est silence radio, mais il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une situation qui dépasse de loin le club casablancais. Pour le moment, ce qui se précise, c'est que cette rencontre risque fort bien de ne pas avoir lieu, du fait de la suspension des vols en provenance de l'Afrique du Sud vers le Royaume afin de parer à toute éventualité de propagation du nouveau variant sud-africain du coronavirus.

Une décision des plus logiques qui laisse nourrir l'option du forfait et de la défaite sur tapis vert par 3 à 0 du WAC. Ne pas disputer



Changement d'arbitre Le Raja obtient gain de cause auprès de la CAF

cette partie serait le plus approprié car les autorités marocaines ne badinent pas avec la santé des citoyens et un match de foot ne peut en aucun cas donner lieu à une dérogation, permettant à Kaizer Chiefs de venir à Casablanca.

Le cas du match WAC-Kaizer Chiefs se veut semblable à d'autres rencontres de la C1 et de la C3 européennes devant être disputées au courant de la semaine prochaine. Il s'agit, en effet, des deux matches de huitièmes de finale de la Ligue des champions où les clubs allemands de RB Leipzig et du Borussia Monchengladbach devraient donner la réplique respectivement à leurs homologues anglais de Liverpool et de Manchester City. Etant donné que le Royaume-Uni est frappé par le virus mutant, les autorités allemandes n'ont rien voulu savoir et une porte-parole du ministère de l'Intérieur avait indiqué à l'AFP que «l'interdiction d'entrée sur le territoire allemand depuis la Grande-Bretagne ne prévoit pas de dérogation spéciale pour les sportifs professionnels».

En plus de ces deux matches, il y a celui des seizièmes de finale aller de Ligue Europa ayant pour protagonistes la Real Sociedad et Manchester United qui se jouera à Turin, en raison des restrictions de déplacement en Espagne liées au Covid, a annoncé l'UEFA.

En attendant une issue à ce problème, le programme de la première journée de la phase de groupes de la Ligue des champions comporte encore le match WAC-Kaizer Chiefs, ce samedi à 20 heures au Complexe Mohammed V, au moment où la Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a programmé le match WAC-FUS, comptant pour la sixième journée de la Botola Pro D1, pour mardi prochain à partir de 19h30.

Par ailleurs, en Coupe de la Confédération qui verra ce dimanche la tenue des matches barrage aller avant la phase de groupes, il y a lieu de citer le gain de cause obtenu par le Raja qui avait réclamé que son match contre les Tunisiens de Monastir ne soit pas sifflé par l'arbitre algérien Lahlou Benbrahim. C'est ce referee même qui avait officié lors du fameux match du second tour de la Ligue des champions entre le Raja et l'équipe sénégalaise de FC.Teungeth. Rencontre

que les Verts avaient perdue suite à une pelouse impraticable, sauf aux yeux de l'arbitre précité, à cause des fortes précipitations qui s'étaient abattues sur Casablanca.

Pour ce premier acte de Raja-Monastir, la Confédération africaine a désigné un autre arbitre algérien, Abid Charef.

Quant au second représentant du football national en Coupe de la Confédération, le TAS, il a demandé à la LNFP le report de son match de la 10ème journée du championnat D2 contre le KACM, prévu le 18 courant à 15 heures au Grand stade de Marrakech. Les dirigeants du club casablancais ont justifié leur requête par le fait que l'équipe aura un long déplacement à faire jusqu'à la Zambie pour jouer dimanche la formation de Nkana. Le contingent du TAS devra entamer son voyage jeudi pour n'arriver à destination que le lendemain, soit plus de 30 heures de vol sachant qu'il aura deux escales à faire à Dubaï et à Addis-Abeba. Et ça sera le même «trip» au retour et l'arrivée n'est prévue à l'aéroport Mohammed V à Casablanca que le mardi 16 février aux alentours de 15 heures, à condition qu'il n'y ait pas de retard.

Le TAS réclame donc l'ajournement de son match à l'autre semaine puisque le dimanche 21 février, il aura à disputer le match retour contre Nkana, ultime étape avant la phase de poules. Une requête qui, si l'on se réfère au règlement

de la FRMF, ne pourra pas aboutir, car le match Nkana-TAS aura lieu dimanche 14 février et l'opposition KACM-TAS est prévue le jeudi 18 février, c'est-à-dire, la condition des 72 heures devant séparer les deux rencontres, dont une est disputée en dehors du pays, est remplie. Mais il pourrait y avoir une interprétation plus souple du texte, prenant en considération l'arrivée tardive du club casablancais et le fait qu'il lui serait impossible d'enchaîner un match du championnat, sachant que l'équipe ferme la marche de la DII et a besoin d'être dans les meilleures dispositions en vue de soigner son classement et de poursuivre son aventure africaine.

Mohamed Bouarab

Anouar Kadmiri agressé par des inconnus

Le jeune gardien de but de l'équipe du Wydad U17, Anouar Kadmiri, a été victime, mardi, d'une agression à l'arme blanche, commise par des inconnus. Sa blessure au niveau de la main a nécessité une intervention chirurgicale.

Nous souhaitons un prompt rétablissement au jeune keeper wydad.

Ligue Nationale de Football Professionnel					Programme de la 10ème Journée à la 15ème Journée BOTOLAPRO 2 INWI					1/8ème F : Coupe du Trône 2019-2020									
08/02/2021					08/02/2021					08/02/2021									
Journée 10					Journée 11					Journée 12					Journée 13				
Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure	
RBM	IZK	ven 12/02/21	15:00		CJBG	CAK	ven 19/02/21	15:00		CJBG	OCK	ven 26/02/21	15:00		KAC	KACM	ven 12/02/21	15:00	
KAC	JSS	sam 13/02/21	15:00		OCK	KAC	sam 20/02/21	15:00		RAC	JSS	ven 26/02/21	15:00		OCK	JSS	sam 13/03/21	15:00	
RAC	CJBG	sam 13/02/21	15:00		WAF	RBM	sam 20/02/21	15:00		CAK	OD	sam 27/02/21	15:00		UTS	WAF	sam 13/03/21	15:00	
WST	WAF	sam 13/02/21	15:00		OD	ASS	sam 20/02/21	15:00		KAC	IZK	sam 27/02/21	15:00		WST	RBM	sam 13/03/21	15:00	
CAK	OCK	dim 14/02/21	15:00		IZK	RAC	dim 21/02/21	15:00		UTS	SM	sam 27/02/21	15:00		CAK	SM	dim 14/03/21	15:00	
ASS	SM	dim 14/02/21	15:00		JSS	UTS	dim 21/02/21	15:00		ASS	WAF	dim 28/02/21	15:00		CJBG	IZK	dim 14/03/21	15:00	
UTS	OD	dim 14/02/21	15:00		SM	KACM	dim 21/02/21	15:00		RBM	TAS	dim 28/02/21	15:00		RAC	OD	dim 14/03/21	15:00	
KACM	TAS	jeu 18/02/21	15:00		TAS	WST	jeu 25/02/21	15:00		WST	KACM	dim 28/02/21	15:00						
Journée 14					Journée 15					Journée 16					Journée 17				
Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure		Domicile	Extérieur	Date	Heure	
ASS	TAS	mer 03/03/21	15:00		KAC	KACM	ven 12/02/21	15:00		KACM	UTS	ven 19/03/21	15:00		RBM	ASS	ven 19/03/21	15:00	
					OCK	JSS	sam 13/03/21	15:00		OD	WST	sam 20/03/21	15:00		OD	WST	sam 20/03/21	15:00	
					UTS	WAF	sam 13/03/21	15:00		SM	RAC	sam 20/03/21	15:00		SM	RAC	sam 20/03/21	15:00	
					WST	RBM	sam 13/03/21	15:00		WAF	CAK	sam 20/03/21	15:00		WAF	CAK	sam 20/03/21	15:00	
					CAK	SM	dim 14/03/21	15:00		IZK	OCK	dim 21/03/21	15:00		JSS	CJBG	dim 21/03/21	15:00	
					CJBG	IZK	dim 14/03/21	15:00		JSS	CJBG	dim 21/03/21	15:00		TAS	KAC	dim 21/03/21	15:00	
					RAC	OD	dim 14/03/21	15:00											



En raison de son long «trip», le TAS réclame le report de son match contre le KACM

La Juve s'offre l'Inter et la finale de la Coupe d'Italie



La Juventus s'est qualifiée mardi pour sa septième finale de Coupe d'Italie en dix ans après avoir défendu manqué face à l'Inter Milan (0-0) l'option prise à l'aller à San Siro (2-1).

Antonio Conte devra donc encore attendre pour espérer gagner une Coupe d'Italie comme entraîneur. Son Inter Milan, déjà sortie des compétitions européennes, n'a désormais plus que le championnat pour espérer éviter une nouvelle année blanche.

Son homologue turinois Andrea Pirlo reste lui en course sur tous les tableaux pour ses débuts sur le banc, après avoir déjà gagné en janvier son premier trophée, la Supercoupe d'Italie.

"C'était dans mes plans de débuteur", a souri l'ex-meneur de jeu, tout en assurant que son équipe n'avait encore "rien fait".

Après quelques mois de tâtonnements, sa Juventus est redevenue un bloc solide, en ligne avec la tradition défensive de la maison à défaut d'être

l'équipe joueuse qu'il promettait. Depuis la défaite contre cette même Inter (0-2) le 17 janvier en championnat, les Bianconeri n'ont pris qu'un but en sept matches (six victoires, un nul).

L'Inter Milan, contrainte à l'exploit après sa défaite à domicile, a pourtant tenté de percer le coffre-fort. Avec cette fois la puissance de Romelu Lukaku et les jambes d'Achraf Hakimi sur le flanc droit, deux pièces maîtresses suspendues à l'aller.

L'international marocain, très complice avec Nicolo Barella, a mis au supplice Alex Sandro et Federico Bernardeschi, pour créer des brèches. Mais ni Lautaro Martinez, gêné par un léger contact avec un Turinois (10e), ni Lukaku (26e), ni Christian Eriksen (28e) ne parvenaient à inquiéter Gianluigi Buffon (1.101e match en carrière).

La Juve, trop basse au goût d'Andrea Pirlo, faisait le dos rond avec un Merih Demiral impérial, sous le regard moyen-nement rassuré en tribunes des remplaçants Giorgio Chiellini et Leonardo

Bonucci.

Et jusqu'au bout, l'Inter a tenté mais la Juve n'a pas craqué. Hakimi ne cadrant pas (52e) et les nombreux centres de la fin de match ne trouvaient personne.

"Jusqu'au bout on a essayé, avec beaucoup de détermination, de renverser le résultat. On savait qu'un but pouvait les mettre en difficulté", a regretté Antonio Conte, pour qui l'Inter a payé "les quelques cadeaux faits à l'aller".

Cristiano Ronaldo, auteur des deux buts à San Siro, n'a lui pas connu sa réussite habituelle pour punir l'Inter en contre.

Le Portugais, après plusieurs tentatives contrées avant la pause, a frappé au-dessus (59e). Puis Samir Handanovic, avec deux grands arrêts (64e, 70), l'a ensuite privé d'un 24e but cette saison.

En finale, la Juventus (la plus titrée avec 13 victoires) retrouvera soit Naples pour une revanche de la finale 2020 remportée par les joueurs de Gennaro Gattuso soit l'Atalanta (demi-finale retour mercredi, 0-0 à l'aller).

En crise, le foot français demande un plan de soutien d'urgence à l'Etat

La Ligue de football professionnel (LFP), en pleine crise du Covid-19 et des droits TV, a demandé mardi au gouvernement un "plan de soutien d'urgence", chiffrant ses revenus audiovisuels globaux sur la saison à 759,1 millions d'euros, au lieu de 1,3 milliard initialement escompté.

"La LFP demande une réunion d'urgence avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, et le ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports pour recevoir les dirigeants de la LFP et une délégation de clubs afin de construire un plan de soutien d'urgence", a écrit l'instance dans un communiqué publié à l'issue d'un Conseil d'administration.

La LFP estime en effet que "les mesures déjà prises par le gouvernement pour la saison en cours (de l'ordre de 100 M EUR hors prêt garanti par l'Etat pour le football professionnel) en novembre dernier se révèlent malheureusement insuffisantes ou inadaptées pour poursuivre l'activité de la filière".

Ces derniers jours, plusieurs dirigeants de clubs avaient déjà appelé l'Etat à la rescousse: certains ont évoqué un potentiel effort sur la taxe Buffet (5% sur les droits audiovisuels), des exonérations de charges, voire même, à plus long terme, une évolution de la loi Evin (sur l'alcool dans les stades).

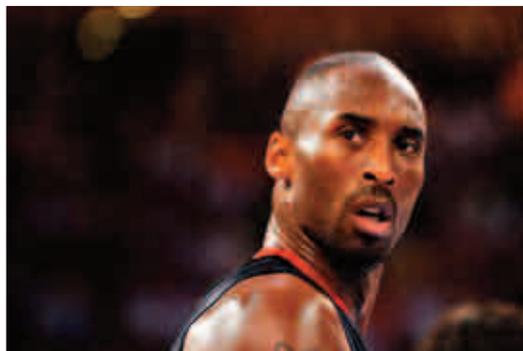
Le football professionnel français met notamment en avant le huis clos sanitaire, quasiment généralisé depuis le mois de mars 2020, qui prive tous les clubs de revenus de billetterie et d'hospitalités.

La Ligue a au passage communiqué les chiffres consolidés de son manque à gagner en termes de droits TV, après la défaillance du diffuseur Mediapro et la réattribution des matches à Canal+ jusqu'à la fin de saison, actée jeudi.

Ainsi, en incluant les droits internationaux qui n'ont, eux, pas évolué, la Ligue prévoit des revenus TV de 759,1 M EUR cette saison, contre 1,307 md EUR espérés initialement, avec les sommes records proposées par Mediapro. Soit un manque à gagner de 548 millions d'euros.

Mort de Kobe Bryant

Le pilote de l'hélicoptère jugé responsable de l'accident



Le pilote de l'hélicoptère qui s'est écrasé en janvier 2020 près de Los Angeles avec à son bord la star de la NBA Kobe Bryant a commis une "erreur de jugement" ayant entraîné sa "désorientation" au milieu d'un épais brouillard, a conclu mardi l'Autorité de sûreté des transports.

L'ancienne vedette des Lakers de Los Angeles voyageait avec sa fille Gianna, 13 ans, et six autres passagers à bord de l'hélicoptère Sikorsky S-76B qui s'est écrasé le 26 janvier 2020 sur une colline de Calabasas, au nord-ouest

de Los Angeles. Il n'y a eu aucun survivant.

Le pilote, Ara Zobayan, 50 ans, était considéré comme expérimenté, mais il se serait "infligé une pression" en raison de ses relations amicales avec son passager, et aurait poursuivi un mauvais plan de vol malgré les mauvaises conditions, deux éléments ayant contribué au drame, selon l'agence chargée de déterminer officiellement la cause de l'accident, le NTSB.

"Sa décision de continuer à voler à vue dans des conditions météorolo-

giques de vol aux instruments, qui ont entraîné sa désorientation spatiale et la perte de contrôle, ont mené à l'accident fatal", a indiqué dans un communiqué le NTSB, à l'issue de près d'un an d'enquête.

Selon cette dernière, la société gérante de l'appareil, Island Express, n'avait pas les certifications pour les vols aux instruments avec des passagers, et le pilote, Ara Zobayan, a violé le règlement en entrant dans le brouillard.

Peu avant l'accident, Ara Zobayan avait indiqué dans un échange radio qu'il allait monter à 4.000 pieds (1.200 mètres) pour voler au-dessus du brouillard. A 2.400 pieds (730 mètres) d'altitude, il avait manœuvré à gauche mais, en plein brouillard, l'appareil avait entamé une descente rapide vers la colline.

"Cette manœuvre concorde avec un pilote subissant une désorientation dans l'espace dans des conditions de visibilité limitée", a expliqué Robert Sumwalt, président du NTSB, lors d'une réunion pour discuter des conclusions de l'enquête.

"Il aurait eu la perception incor-

recte que l'hélicoptère montait alors qu'il descendait", a-t-il ajouté, son oreille interne ne sachant plus le positionner dans l'espace.

"Malheureusement, nous continuons à voir les mêmes problèmes influencer une erreur de jugement chez des pilotes qui ont pourtant de l'expérience dans les accidents aériens", a expliqué Robert Sumwalt, cité dans le communiqué.

"Si ce pilote n'avait pas succombé à la pression qu'il s'était lui-même infligé pour poursuivre ce vol dans les mauvais temps, cet accident ne serait pas arrivé", a-t-il ajouté.

L'enquête a souligné l'amitié de longue date qui liait le pilote à Kobe Bryant, qu'il n'aurait pas voulu décevoir en changeant de plan de vol ou en attendant pour attendre des meilleures conditions, alors que les passagers allaient assister à un match de basket.

Il n'existe aucun élément prouvant une quelconque pression mise sur le pilote par la société de transport ou par Kobe Bryant pour voler par mauvais temps.

Le NTSB a aussi déterminé qu'Island Express était responsable d'une "supervision insuffisante dans sa procédure de gestion des mesures de sé-

curité", notamment concernant les analyses de risques en vol que doivent remplir les pilotes avant de décoller.

La société n'avait pas non plus de "système solide de gestion des risques" qui aurait pu aider ses pilotes à "résister à ce genre de pression bien réelle" de la part de certains clients.

Le pilote avait plus de 8.500 heures de vol à vue à son actif, dont 1.250 sur l'hélicoptère Sikorsky S-76, et 75 heures de vol aux instruments. Il n'avait pas d'antécédents médicaux.

Vanessa Bryant, la veuve du joueur, avait porté plainte après l'accident contre le pilote et contre Island Express, à qui elle reproche d'avoir autorisé l'appareil à décoller malgré les mauvais temps et de ne pas posséder les autorisations nécessaires pour permettre à ses appareils de voler sans visibilité.

La mort de Kobe Bryant à 41 ans avait provoqué une vive émotion dans le monde, y compris au-delà du sport.

En 20 ans, Kobe Bryant était devenu un joueur emblématique des Lakers. Il a remporté cinq titres de champion de NBA et été désigné meilleur joueur de la Ligue en 2007-08. Il avait pris sa retraite en 2016.

Au Texas, on se fait vacciner au volant

“J’ai 89 ans et demi et je ne veux pas mourir jeune”, lance Mary Donegam en éclatant de rire, juste avant de recevoir le vaccin anti-Covid de Pfizer-BioNTech.

Au sud-est de Houston, à deux pas du centre spatial de la Nasa, le parc Walter Hall de League City a été transformé en “vaccinodrome”. Pas besoin pour Mary Donegam de sortir de la voiture que conduit sa fille: il lui suffit de patienter dans une des cinq files et de baisser sa vitre.

“Nous trouvons que le service au volant est très pratique pour les personnes âgées”, explique le docteur Philip Keiser, responsable du groupe de travail sur les vaccins à l’University of Texas Medical Branch (UTMB), car “certains ont des problèmes de motricité et ne peuvent pas marcher”.

Une véritable course à la vaccination de masse s’est engagée aux Etats-Unis, où plus de 450.000 personnes ont succombé au virus.

L’Etat du Texas a désigné l’UTMB, comme 81 autres grosses structures médicales en mesure de vacciner à grande échelle, comme un “hub”, un centre de concentration des moyens.

À chaque fois, les hôpitaux ou services de santé publics sélectionnés doivent se concentrer sur des populations ou des territoires à risque. En échange, ils sont assurés d’une stabilité dans leur livraison.

La semaine du 1er février,



l’Etat du Texas leur a remis une grande partie des 520.425 doses qui lui ont été allouées.

“Nous avons appris que nous avions le statut de +hub+ un samedi. Et le samedi suivant, nous avions déjà utilisé 800 doses”, se félicite Philip Keiser après trois semaines de campagne à ce rythme.

De l’autre côté de Houston, au nord, l’antenne des Woodlands de l’hôpital St. Luke’s Health est devenue un “hub” la semaine du 25 janvier, injectant 2.000 doses du vaccin Pfizer et deux fois plus la semaine suivante.

Jeudi, 1.200 personnes s’étaient inscrites pour s’y faire vacciner sans sortir de leur véhicule.

“A peu près cinq voitures toutes les cinq minutes” peuvent défiler, se félicite Eric Ransom, directeur des opérations.

Une liste d’attente de personnes à contacter en dernière minute est prévue pour éviter toute perte de vaccin. Car “une fois sorties du réfrigérateur, les doses ne sont encore bonnes que six heures”, explique M. Ransom.

Le comté de Montgomery a mis du personnel à disposition

pour administrer les vaccins, les équipes de l’hôpital se chargent de l’enregistrement des patients tandis des étudiants infirmiers et des bénévoles s’occupent du travail administratif qui suit.

Chapeau de paille sur la tête et chemisier à fleurs, Eve Taylor, 72 ans, semble au bord des larmes avant son injection.

“Je suis émue par toute la souffrance que cette pandémie a causée à tellement de personnes. Et beaucoup de gens vont encore souffrir avant que ça ne soit fini. J’ai l’espoir que nous soyons bientôt

soulagés”.

Dans son pick-up, Thomas Kula espère que cette vaccination permettra de se rapprocher à nouveau sans risque des personnes les plus âgées.

“Les parents de ma femme ont presque 90 ans et nous les voyons régulièrement. Nous faisons très attention quand nous étions près d’eux, mais nous avons pensé que c’était une façon supplémentaire de s’assurer de leur sécurité”.

Le département de la santé du Texas estime que la vaccination sera étendue au grand public au printemps. Pour l’instant, elle est réservée aux plus de 65 ans, au personnel médical, aux résidents d’établissements de soins de longue durée ou aux personnes ayant des “problèmes médicaux chroniques qui accroissent leur risque d’une infection grave de la Covid-19”.

Mais une déclaration sur l’honneur suffit pour s’inscrire. Il n’est en outre demandé aucune preuve de son statut légal sur le territoire.

Ernesto Olvera, 39 ans, a pu bénéficier de ce système basé sur le civisme. Il ne fait pas partie du public cible mais aura sa piqûre quand même.

“J’ai entendu dire que, comme il s’agissait d’une question de sécurité nationale, tout le monde devait se faire vacciner. Et je lève mon pouce à cela!” explique le jeune homme.

Crêpes

Ingrédients

250 g de farine tamisée ou fluide
4 oeufs
450 ml de lait légèrement tiède
2 c. à soupe de fleur d’oranger
1 c. à soupe d’extrait de vanille ou 1 sachet de sucre vanillé
2 c. à soupe de sucre
1 pincée de sel
50 g de beurre fondu

Préparation :

Faites fondre le beurre au micro-ondes et faites légèrement chauffer le lait qui doit être à peine tiède (ça évite les grumeaux)

Mélangez la farine tamisée, le sucre, le sel dans un grand bol. Vous pouvez remplacer 50 g de farine par

la fécule de maïs pour plus de légèreté

Ajoutez les oeufs, le beurre fondu, puis progressivement le lait, en battant avec un fouet pour éviter la formation des grumeaux

Ajoutez l’eau de fleur d’oranger, la vanille et laissez reposer 30 minutes avant d’attaquer la cuisson

Faites chauffer une noix de beurre dans la poêle et disposez une louche de pâte

Faites cuire vos crêpes de chaque côté pour qu’elles soient bien dorées

Au fur et à mesure, réservez dans une assiette en couvrant avec une feuille de papier aluminium pour les garder chaudes et moelleuses. Vous devriez obtenir entre 15 et 20 crêpes avec une poêle de 20 cm de diamètre.



Bataille de polochons autour d’un emblématique patron pro-Trump

Un survivant d’une fusillade dans un lycée de Floride en 2018, aujourd’hui militant contre les armes à feu, a décidé de voler dans les plumes du patron de l’entreprise d’oreillers MyPillow, ardent partisan de Donald Trump, en créant une entreprise concurrente.

David Hogg, 20 ans, est un rescapé de la tuerie du lycée de Parkland, en Floride, qui avait fait 17 morts en 2018. Etudiant à Harvard, il est devenu un représentant emblématique de la lutte pour la limitation des armes individuelles.

L’idée de l’entreprise, qui ne possède pas encore de nom officiel, a démarré avec un tweet jeudi de William LeGate, entrepreneur venu de la tech, qui proposait à David Hogg de “mettre MyPillow en faillite”.

“Aujourd’hui on a lancé une entreprise d’oreillers, demain on change le monde”, a déclaré l’étudiant, qui commentait dans la journée sur Twitter ses recherches d’usines de fabrication d’oreillers aux Etats-Unis.

L’entreprise MyPillow est l’un des leaders de la vente d’oreillers aux Etats-Unis. Son fondateur et actuel patron, le très médiatique Mike Lindell, se retrouve souvent au cœur de la controverse pour ses prises de position en faveur de Donald Trump.

Surnommé “le gars de MyPillow”, il est ainsi fréquemment invité sur les plateaux de médias conservateurs où il répète à l’envi qu’une fraude électorale massive a porté Joe Biden au pouvoir lors de l’élection présidentielle de 2020.

Le 15 janvier dernier, Mike Lindell était à la



Maison Blanche pour rencontrer le président américain et son équipe d’avocats. Selon le média en ligne The Daily Beast, il y aurait évoqué des théories du complot concernant l’élection présidentielle, et suggéré le remplacement de la directrice de la CIA par un fidèle de Donald Trump.

Mike Lindell a été banni de Twitter vendredi dernier, après avoir utilisé son compte pour répéter ses accusations sans fondement de fraude électorale. Ayant ensuite essayé de tweeter depuis le compte de MyPillow, c’est l’entreprise elle-même qui a été bannie mardi de la plateforme.

Très actif sur son compte Twitter, David Hogg est quant à lui régulièrement la cible de conservateurs.

“C’est un lâche”, a déclaré ainsi Marjorie Taylor Greene, la très controversée élue républicaine au Congrès sanctionnée jeudi par ses pairs, dans une vidéo datant de 2019, où on la voit suivre David Hogg pendant plusieurs minutes.